

YVES DUHOUX

LA LETTRE *Μ* ET QUELQUES PROBLÈMES CONNEXES EN
ARCADIEN ARCHAÏQUE
(*IG V 2.262*)

1. L’inscription archaïque (écrite en stoichédon¹ et en *scriptio continua*) *IG V 2.262*² a été découverte en 1887 par G. Fougères dans l’église byzantine de Mantinée. Ce document, connu comme le “jugement de Mantinée”, a été rédigé à la suite d’homicides (une jeune fille et plusieurs hommes) survenus dans le sanctuaire d’Athéna Aléa. L’inscription est remarquable entre autres parce qu’elle comporte une lettre dont le tracé est connu ailleurs dans le monde grec (*Μ*), mais avec des valeurs phonétiques qui ne conviennent manifestement pas ici. Dans le “jugement de Mantinée”, *Μ* ne peut en effet valoir ni β (comme à Milo), ni f (comme en Pamphylie) . . .³ Cette lettre mantinéenne *Μ* a reçu diverses transcriptions conventionnelles au fil des temps – $\underline{\sigma}$, ς , \acute{s} , s , ts , etc. Je la noterai toujours ici par *Μ*.

Le “jugement de Mantinée” remonte sans aucun doute à la première moitié du Ve s. – plus précisément, vers 450 ? – sauf indication explicite, toutes les dates mentionnées ici sont antérieures à notre ère (pour les datations des principaux textes archaïques arcadiens utilisés ici, voir § 7).

Pour son interprétation globale, voir en dernier lieu Thür–Taeuber 1994, *Nomima*, pp. 26–33 et Thür 1998.

La lettre *Μ* y apparaît dix fois, dans les séquences suivantes (j’utiliserai les majuscules pour transcrire l’inscription avant toute interprétation, et les minuscules pour noter l’interprétation proprement dite):

EΙΜ(Ε) = εῖΜ(ε) = attique εἴτ(ε) (l. 26 [2 ex.], 27, 28, 31 – en outre, restitution plausible l. 30)

¹ Mais avec des lignes de longueurs inégales et une disposition évitant de répartir un mot sur deux lignes (voir aussi § 6.4.3).

² = DGE, n° 661 = LSAG 1961, p. 216 n° 29; LSAG 1990, p. 449 = Dubois 1986, II, pp. 94–111.

³ Voir Dubois 1986, I, p. 66.

ΟΙΕΟΙ = ὄιέοι⁴ = ionien ὄτεω, attique ὕτιν (l. 14)
ῃΣ = *ῃς* = attique τις (l. 25, 27)
ΑΠΥῃΕΔΟΜΙΝ[.] = ἀπυῃεδομίν[.]⁵ = attique ἀποδεδομέν[.] (l.
 19)
*ΕΙΔΑΛΛΑῃ[.]*⁶ (l. 23).

Il n'y a pas d'unanimité sur le phonème que représente la lettre *ῃ*: on pense habituellement qu'elle noterait une consonne affriquée⁷, mais on y a aussi vu une palatale⁸ ou une sibilante⁹.

Le présent article tentera d'abord d'établir la valeur phonétique de *ῃ* (§ 2–5); ensuite, de préciser son origine et les circonstances de sa création (§ 6). Dans ce qui suit, je considérerai conventionnellement que le graveur du “jugement de Mantinée” s'est borné à reproduire fidèlement le texte que lui avait fourni le rédacteur du document (y compris dans sa disposition matérielle) et qu'il n'a pas altéré son modèle.

⁴ Dans notre texte, l'aspiration initiale apparaît une fois là où elle n'est pas attendue (*heɔŋlaqoς* – terme d'interprétation difficile), alors qu'elle n'est jamais notée là où on l'attend, (ἀ, ἄδε ou ἄδε, ἵερος, ἵλαον, οἱ, ὄδε, οἴδε, ὄιέοι). À mon sens, ceci semble bien refléter une psilose de l'aspiration à l'initiale absolue au V^e s. – d'où mon orthographe psilotique (déjà adoptée par Buck 1955, pp. 54, 198, qui considère que l'aspiration était “weakly sounded or on the verge of disappearance”). En effet, aucun autre texte mantinéen archaïque ne comporte de notation sûre de l'aspiration – les exemples donnés par Dubois 1986, I, p. 48 pour étayer l'existence d'une aspiration initiale à Mantinée sont soit incertains (Ma 3; vers 400 – lecture non assurée du signe de l'aspiration), soit de provenance mantinéenne non assurée (*IG* V 2.402 et Ma 2: voir § 7) ou bien poétique (et à dialecte incontestablement mélangé: *I. v. Ol.* 266 = Dubois 1986, II, pp. 115–117). De plus, le texte mantinéen du début du IV^e s. publié par te Riele 1987 comporte une séquence qui montre indiscutablement la réalité d'une psilose locale (ainsi que le reconnaît d'ailleurs Dubois 1988, pp. 280–281 pour le IV^e s.: il évoque “un indice très favorable en faveur d'une psilose récente” – mes italiques).

⁵ Plusieurs restitutions ont été proposées. L'immense majorité des interprètes lit ἀπυῃεδομίν[ος] (accusatif masculin pluriel), mais on a aussi restitué ἀπυῃεδομίν[οι] (te Riele, cité par Dubois 1986, II, pp. 95, 104–105) ou encore ἀπυῃεδομίν[ον] (*Nomima*, pp. 27, 32–33). J'adopterai conventionnellement ἀπυῃεδομίν[οι].

⁶ Pour les problèmes de lecture de cette séquence, cf. § 4.2.

⁷ Proposé pour la première fois par Homolle 1892, p. 593. Ainsi, par exemple, Lejeune 1972, pp. 50–51; Lejeune 1979, pp. 57–58; Dubois 1986, I, pp. 64–70; II, p. 94.

⁸ Ainsi, Risch 1979, p. 269; Brixhe 1996, pp. 87–88.

⁹ Ainsi, *Gr. Gr.* I, p. 301; Buck 1955, pp. 18, 62–63; Hall 1997, p. 175. Bechtel 1921, pp. 329–330, 340 pense que *ῃ* représente une spirante ou une affriquée.

2.1. Les trois premiers lexèmes de la liste ci-dessus livrent l'immense majorité (8 exemples sur 10) des occurrences de *η*.

Leur étymologie a révélé depuis longtemps que *η* note une consonne (que j'appellerai conventionnellement “consonne X”) issue d'une occlusive labiovélaire sourde (**kʷ*) suivie de voyelle antérieure /e/ ou /i/: ε̄ιηε < **eikʷe*; ὠηέοι < **yokʷei-*; ηις < **kʷi-*.

La notation spécifique de l'aboutissement de **kʷ* constitue une particularité remarquable¹⁰. Il s'agit en effet du seul exemple grec connu au premier millénaire où le résultat des anciennes labiovélaires est rendu par un signe spécial. L'arcadien du Ve s. livre ainsi une situation qui reflète en partie celle qu'atteste le mycénien vers la fin du deuxième millénaire avant J.-C.¹¹, où le produit de toutes les labiovélaires, en toutes positions, était encore noté par une série spéciale de syllabogrammes, conventionnellement translittérés par *qa*, *qe*, *qi* et *qo*¹². Cette particularité n'est pas unique en arcadien, qui a conservé par exemple les désinences primaires médio-passives -τοι et -ντοι de troisième personne (connues ailleurs seulement par le mycénien et, au singulier, par le chypriote)¹³: dans tous les autres dialectes, elles sont remplacées par -ται et -νται.

2.2. Pour établir la valeur phonétique de *η*, nous disposons, d'abord, du phonème indo-européen dont il note le résultat et de son aboutissement en grec. Voici deux exemples de la reconstitution traditionnelle de l'évolution grecque de **kʷ* devant voyelle antérieure¹⁴:

- Lejeune 1972, pp. 50–51: **kʷ* > **kʸ* > **t'* > **tˢ* > *t* ou *s*
- Bubeník 1983, pp. 118–119: **kʷ* > **kʷu* > **ču* > **č* > **tˢ* > *t* ou *s*.

Dans cette façon de voir, **kʷ* passe nécessairement par un stade palatal, puis, par un stade affriqué. Cette reconstitution est toutefois concurrencée par une autre, selon laquelle la plupart des (ou même

¹⁰ Il arrive régulièrement qu'un énoncé comporte un élément lexical, morphologique ou phonétique qui constitue un vestige d'un état de langue antérieur. Je qualifie-rai cet élément d'*archaïque* s'il donne l'impression de provenir d'un des registres linguistiques vivants du sujet parlant, mais d'*obsolète* dans le cas contraire (cet élément, sorti d'usage, est alors employé en vue d'obtenir un certain effet). Sur la question de savoir si l'emploi de *η* est archaïque ou obsolète, voir § 2.4.

¹¹ Au plus tard aux environs de 1190.

¹² Seule exception: les labiovélaires en contact avec /u/, où l'appendice vélaire avait déjà été dissimilé – ainsi, *qo-u-ko-ro*, *gʷoukolos* (= βουκόλος) < **gʷoukʷolos*. Nous ignorons quelle était la prononciation exacte des phonèmes notés par *q*-.

¹³ Dubois 1986, I, pp. 179–180.

¹⁴ Dans ce qui suit, je reprendrai toujours les symboles phonétiques propres à chaque auteur cité. Pour ma part, j'emploierai conventionnellement les sigles suivants: *dʸ*, *t'* (palatales); *dᶻ*, *tˢ* (affriquées).

tous [?] les) dialectes grecs seraient passés par le stade palatal *mais non par l'affrication:*

- Risch 1979, p. 269: **k^w* > **k^{w̄}* > **kj* > **k'* > **t'* > *t*
 **k^w* > **k^{w̄}* > **kj* > **k'* > **t'* > **t's* > *s* > *s*
- Brixhe 1996, pp. 88–89: **k^w* > **kj* > **k'* > **t̄* > *t* ou *s*.

Étant donné la minceur extrême du dossier arcadien, il me semble inutile de prendre en considération dans les discussions qui suivront *toutes* les étapes théoriques de l'évolution qui nous intéresse ici et de distinguer par exemple les consonnes palatalisées (avec palatalisation incomplète) ~¹⁵ palatales (avec palatalisation complète). Je me limiterai donc conventionnellement à quatre stades, jugés cruciaux et représentatifs de tout le processus théoriquement envisageable: labiovélaire **k^w*, palatale **t̄*, affriquée **t^s* et finalement *t* ou *s*.

Où faut-il situer la “consonne X” dans ce parcours ?

2.3. Des indices essentiels sont livrés par trois inscriptions arcadiennes archaïques qui écrivent autrement que *Ne* et *Ni* les anciennes séquences **k^we* ou **k^wi*. Elles sont datées comme suit: environs de 500; 450–425 ?; vers 450 ? Il est donc certain que ces trois documents ne sont *pas* strictement contemporains. De plus, ils proviennent de régions différentes: Phénées, Tégée et Mantinée. Pour la commodité de la discussion, je les considérerai cependant ici conventionnellement comme un corpus unitaire.

Ces graphies alternatives sont les suivantes:

- (1) ζ: dans le bronze Robinson (vers 525 [?]; Phénées)¹⁶, les aboutissements de **yok^{wi}-* (= attique ὅτις) et **k^we* (= attique τε) sont écrits ὅξις¹⁷ et ζ' (l. 4).
- (2) τζ: dans le bronze de Xouthias, inscription lacono-arcadienne de Tégée datant de 450–425 (?), **k^wetra-* (= attique τετρα-) est noté τζετρα¹⁸ (sur cette graphie, voir aussi § 3.1).

¹⁵ J'emploie le sigle ~ au sens de “en regard de”.

¹⁶ Ce texte a été publié en 1943 (SEG 11.1112 = Phé 1).

¹⁷ Dans les textes incontestablement arcadiens du petit corpus de Phénées, l'aspiration n'est jamais notée là où elle est attendue (ὅξις, ὁδε, Ἐρυἄνος). La seule exception est ὁγς, en Phé 2.5 (début du V^e s. ?), concurremment aux formes psilotiques ὁς et ἱε[– mais ce texte est dialectalement problématique (Dubois 1986, II, pp. 202–204). Je considère dès lors que le parler de Phénées est psilotique, contrairement à l'avis de Dubois 1986, I, p. 49.

¹⁸ IG V 2.159 (= DGE, n° 57 = LSAG 1961, p. 216 n° 27). Il s'agit d'une inscription “en dialecte laconien, destinée à être conservée dans le sanctuaire d'Aléa; le texte a été gravé sur place par un artisan tégète; celui-ci s'est efforcé à la conformité avec le modèle dorien proposé ..., mais s'est une fois laissé aller à noter sa propre prononciation” (Lejeune 1979, p. 58). Le caractère hybride du dialecte ressort

(3) τ: dans le “jugement de Mantinée” même (vers 450 ?), on trouve une fois (l. 19) la conjonction de coordination issue de **k^we* notée τε (*sic*), c'est-à-dire /te/, au lieu du *ηε attendu d'après ειηε. Sur cet emploi, voir § 4.1.2. C'est cette graphie qui sera généralisée dans toutes les inscriptions arcadiennes postérieures.

On peut désormais revenir à notre schéma en quatre étapes théoriques (§ 2.2) et tenter d'y déterminer la place de la “consonne X”.

Elle n'est certainement *pas antérieure* à la transformation de la dorsale (labiovélaire: **k^w*) en dentale (palatale ou affriquée: **t^y* ou **t^f*). C'est ce que montrent les emplois de τ (dans τ/τζ), qui impliquent évidemment un changement d'articulation par rapport à **k^w*.

En revanche, elle doit être *antérieure* au stade final *t* ou *s*.

Le stade /s/ est exclu parce que la “consonne X” n'est jamais notée par σ.

Il faut aussi exclure le stade /t/ à cause des graphies ζ et τζ, qui ne se comprennent que si la “consonne X” ne s'était pas complètement transformée en /t/. Il est vrai qu'elle est notée une fois par τ, mais il s'agit-là de l'adoption exceptionnelle de la graphie qui deviendra usuelle par la suite (sur ce phénomène, voir § 4.1.2). On peut d'ailleurs ajouter que l'origine de la “consonne X” est radicalement différente du **t* étymologique, étant donné qu'il n'arrive jamais qu'une séquence **te* soit notée par autre chose que τε dans les inscriptions arcadiennes archaïques – les séquences **ti* sont rendues par τι ou σι (ainsi, ἀντι- et *Fō]φλέασι* dans le “jugement de Mantinée”).

Mais ne peut-on penser que η et ζ auraient la même valeur phonétique, puisque ζ se substitue effectivement à η? Avant la découverte du bronze Robinson, on avait d'ailleurs pu supposer que η était une forme locale de ζ¹⁹. En fait, la graphie τζ suggère que ζ n'était, à lui seul, qu'une notation approximative de la “consonne X”: il lui manquait un trait dont τ était porteur. De plus, ζ était connu dans la Mantinée archaïque (§ 3.1): on peut donc penser que c'est délibérément que le rédacteur de notre texte ne l'a pas utilisé et lui a préféré η.

bien du mot τζετροκάτιαι qui nous intéresse, puisque son début est arcadien (τζετρο-), alors que sa fin est dorienne (-κάτιαι). Ce document comporte aussi une séquence ζτεραιον: voir § 4.3. Chadwick 1988, p. 59 a exprimé un doute sur la nature réellement arcadienne de τζετρο-, mais sans donner d'argumentation. En fait, cette graphie semble complètement étrangère au laconien; d'autre part, l'alphabet et le lieu de trouvaille du texte le situent au cœur de l'Arcadie: il n'y a donc pas lieu de douter que τζετρο- soit un arcadisme.

¹⁹ Voir Comparetti 1914, pp. 6–7 avec la bibliographie antérieure.

D'après tout ceci, la “consonne X” devait être un phonème à articulation complexe. Ainsi que le postule l'évolution théorique de $*k^w$ devant voyelle antérieure (§ 2.2), cette unité monophonématique devait comporter les deux composantes suivantes: (1) une occlusion dentale sourde; (2) un élément palatal ou affriqué. Ceci exclut que la “consonne X” ait pu être une sibilante, comme on a pu le croire (§ 1) et force à admettre qu'elle doit très vraisemblablement être identifiée avec $*t'$ ou $*t^s$. Sa notation pouvait être analytique ($\tau\zeta$) ou synthétique (ζ et N).

2.4. À partir du IV^e s., les inscriptions arcadiennes noteront par $\tau\epsilon$ et $\tau\iota$ l'aboutissement des séquences $*k^w e$ et $*k^w i$. Ceci implique-t-il que, dans ces positions, $*k^w$ soit devenu *partout /t/*, comme dans tous les autres dialectes grecs (sauf le chypriote, où $*k^w i$ - aboutira à σi : § 3.2.2.) ? C'est évidemment possible, mais on ne peut exclure un autre processus: que certains registres d'une partie de l'arcadien parlé aient continué pendant un certain temps (indéterminable par nous) à prononcer spécifiquement le produit de $*k^w e$ et $*k^w i$, alors que $\tau\epsilon$ et $\tau\iota$ se seraient imposés à l'écrit et dans le reste de l'oral.

Telle est, en tout cas, ma façon de voir. Mais il en existe au moins une autre, celle de Brixhe 1996, p. 89, pour qui “dans l'arcadien du V^e siècle ... la prononciation palatale est probablement déjà dépassée”. Autrement dit, *déjà au V^e s.*, les notations de l'aboutissement de $*k^w$ par *N*, ζ et $\tau\zeta$ ne refléteraient probablement pas la prononciation effective des rédacteurs de ces inscriptions, mais un stade définitivement révolu²⁰. Dans cette vision des choses, l'emploi de *N*, ζ et $\tau\zeta$ pour noter l'aboutissement de $*k^w$ serait non pas archaïque, mais obsolète (§ 2.1).

Il faut, ici, remettre les choses en perspective à partir d'une caractéristique sur laquelle Cl. Brixhe a le grand mérite d'avoir inlassablement insisté: l'existence de différents sociolectes propres aux divers groupes humains antiques. Je pense qu'il s'agit d'une réalité incontestable, même si elle est, par nature, souvent difficile à appréhender dans la documentation dont nous disposons. Je crois aussi que: (a) la plupart des locuteurs anciens devaient très probablement disposer de différents registres linguistiques. (b) Le rédacteur d'un texte antique, surtout de nature non privée, faisait généralement partie d'une catégorie sociale élevée du point de vue culturel. (c) Lorsqu'il rédigeait son texte, ce rédacteur tentait, très spontanément, d'écrire

²⁰ Brixhe 1996, p. 87 note que “l'arcadien garde le souvenir d'un stade intermédiaire entre $*k^w \dots$ et t ” (mes italiques).

“le mieux possible”, surtout s'il allait rédiger un document plus ou moins officiel et dont la portée était censée être considérable. (d) Pour y arriver, ce rédacteur s'efforçait normalement d'utiliser le registre linguistique le plus élevé dont il disposait. (e) Ce dernier registre était normalement conservateur par nature. En effet, il devait largement refléter l'enseignement (orthographique, grammatical, lexical, ...) que le rédacteur avait presque nécessairement dû recevoir – or, tout enseignement consiste, pour une part importante, à transmettre les acquis de la tradition antérieure. Ceci pouvait être renforcé par le sociolecte familial ou social, s'il était lui-même conservateur. Il va de soi que l'écart pouvait encore s'accroître d'après les générations auxquelles appartenaient les locuteurs. (f) Ce registre linguistique élevé et conservateur devait très probablement être pratiqué par une minorité de la population.

Tout ceci implique que, dans les textes arcadiens archaïques qui nous occupent, les rédacteurs devaient, en principe, écrire dans un registre linguistique différent à la fois des variantes inférieures qu'eux-mêmes pratiquaient et de celles qu'utilisaient les groupes sociaux inférieurs aux leurs.

On peut alors revenir à notre question: comment était prononcé en arcadien le produit de **kʷ* dans **kʷe* et **kʷi*? Il est clair qu'il faut distinguer au moins deux prononciations: celle, traditionnelle, par **tʸ* ou **tˢ*; celle, innovante, par */t/*. Quelle est la situation aux VI^e et V^e s.? Nous n'avons bien sûr pas accès aux prononciations, mais seulement aux graphies. Dans le petit corpus disponible, nous trouvons une seule notation par *τ*, contre douze par *Μ*, *ζ* et *τζ*²¹. Ce n'est pas tout: il faut tenir compte de l'épaisseur chronologique des notations spécifiques. D'après des datations totalement indépendantes de la présente étude, elles s'étagent sur une période de 75 à 100 ans²², ce qui est loin d'être négligeable²³. À quoi l'on ajoutera l'épaisseur géographique, puisque *Μ*, *ζ* et *τζ* proviennent aussi bien du centre (Mantinée) que du nord (Phénéos) et du sud (Tégée) de l'Arcadie.

Il en résulte que la prononciation innovante avait incontestablement pénétré dans l'un des registres langagiers de l'un des rédacteurs de nos inscriptions. Dans ce secteur (et sans aucun doute chez d'autres locuteurs), il me semble clair qu'elle tendait à triompher

²¹ Neuf notations par *Μ* (§ 1, 4.2.3), deux par *ζ* et une par *τζ* (§ 2.3).

²² Vers 525 ? (Phé 1: *ζ*) ~ les environs de 450 ? (IG V 2.262: *Μ*) ~ 450–425 ? (IG V 2.159: *τζ*).

²³ Il faut, bien entendu, être conscient que ces datations sont, toutes, approximatives. Mais comme ce sont les meilleures dont on dispose et qu'elles ont une homogénéité remarquable (§ 7), il faudrait de très solides raisons pour les remettre en cause.

(ou l'avait déjà fait) de la traditionnelle. Ceci implique-t-il que cette dernière prononciation était devenue obsolète chez le rédacteur du “jugement de Mantinée” ? Une certitude est hors de portée, mais si l'on tient compte des hypercorrections dont il est l'auteur dans ce texte (§ 4.1.2), cette idée me semble défendable. Faut-il étendre ce diagnostic à l'intégralité de la population arcadienne de l'époque ? Je ne le crois pas. En effet, il ne faut pas perdre de vue que le “jugement de Mantinée” ne représente qu'une partie infinitésimale de la production linguistique arcadienne. Il devait nécessairement coexister avec la multitude des registres langagiers des diverses couches de la population. Et il serait hautement invraisemblable que le territoire arcadien n'ait pas comporté, au minimum, des îlots de résistance au changement, où tout ou partie des habitants prononçaient traditionnellement la “consonne X” dans certains de leurs registres linguistiques. C'est très exactement cette impression que donne le bronze de Xouthias, légèrement postérieur au “jugement”²⁴, puisque son graveur a introduit par accident la forme arcadienne τζετϙα- à la place du modèle laconien qu'il avait sous les yeux et qu'il a, pour le reste, copié fidèlement (§ 2.3).

Il est vrai que, dès le IV^e s., la “consonne X” est seulement notée par τ. Faut-il en conclure que la prononciation /t/ était alors vraiment *universelle*, comme la formulation de Brixhe semble le laisser entendre ? Il serait, je pense, bien imprudent de le croire. La graphie τ était bel et bien généralisée dans les écrits qui nous sont parvenus. Mais rien ne nous prouve que, en tout cas à l'oral, la prononciation traditionnelle ne conservait pas ses adeptes dans certains registres langagiers de certains milieux.

Autrement dit, il ne faut pas céder à la tentation de simplifier à l'excès ni surtout *calquer* notre reconstitution de l'*oral* sur le modèle des documents *écrits* qui nous sont parvenus: la situation linguistique arcadienne était sans aucun doute complexe. Il y coexistait très certainement des éléments notamment traditionnels et innovants. Et il n'y a pas de raison sérieuse de croire que, comme par magie, au V^e s. ou au IV^e, cette stratigraphie bigarrée aurait pu soudainement se transformer en un ensemble monolithique.

3.1. Est-il possible de choisir entre les valeurs *t^y ou *t^s pour la “consonne X” ?

²⁴ Il date de 450–425 (?).

Un premier indice est livré par la lettre ζ , qui la note trois fois en dehors du “jugement de Mantinée”. Quelle est sa valeur phonétique ?

Il s’agit d’une question compliquée. Le ζ archaïque a été susceptible de rendre l’aboutissement de réalités phonétiques d’origines vraiment très différentes. En voici une sélection, reprise à l’ensemble des dialectes connus: **d* devant toute voyelle (en éléen), **d + s*, **d + y*, **g + y*, **s + d*, **t + s*, **t + u*, **t + y*, **y* initial devant voyelle²⁵.

Quelle est la situation en arcadien ? À l’époque archaïque et en dehors des formes que nous venons d’évoquer (§ 2.3), les seuls exemples que je connaisse sont deux anthroponymes mantinéens des environs de 450–400: *Zaxúvθιος* et *Zeυξίας*²⁶. Le premier est peu intéressant du point de vue étymologique, étant donné qu’il est formé sur l’ethnique d’un toponyme préhellénique²⁷, mais le second repose sur le radical indo-européen **yewg-*, avec le traitement bien connu **y-* > ζ - à l’initiale absolue. Il s’agit d’un sobriquet formé sur un anthroponyme composé en *Zeυξι-* (*Zeυξίδāμος*, *Zeυξίπτος*, etc.). L’évolution **y-* > ζ - débute par deux étapes cruciales sur lesquelles chacun s’accorde: **y-* > **d^y-* > **d^z-*. Il faut toutefois rappeler leur chronologie. L’altération du **y-* initial de mot est déjà acquise dès les textes mycéniens: on a par exemple *ze-u-ke-si*, *zeugessi*, datif pluriel du nom du “couple de bêtes”, *ζεῦγος*²⁸. Il existe toutefois de bonnes raisons de penser qu’elle était déjà réalisée au moment de la mise au point du syllabaire linéaire B, plusieurs siècles *avant* nos derniers textes²⁹. Nous ignorons si les *z-* issus de **y-* représentent /d^y/ ou bien /d^z/ dans les tablettes, et les deux valeurs ont été défendues. La prononciation /d^z/ est adoptée entre autres par Brixhe³⁰, en raison d’“une forte présomption d’ordre structural” – la longue période qui s’est écoulée entre la création du linéaire B, où **y-* s’était sans aucun doute déjà altéré, et les derniers documents mycéniens connus me semble confirmer cette présomption. Quoi qu’il en soit, admettons que, au plus tard dès le dernier quart du II^e millénaire, **y-* ait abouti en tout cas à **d^y-* et peut-être même à **d^z-* en mycénien. Admettons

²⁵ Voir Teodorsson 1993.

²⁶ *IG* V 2.323 n° 3, 15 – ces formes ne sont pas prises en compte par Dubois 1986. *Zeυξίας* réapparaît au génitif dans deux tessères mantinéens du III^e s. (*IG* V 2.323 n° 48, 49).

²⁷ Cet anthroponyme est attesté comme tel en linéaire B, à Mycènes – mais -θt- y a abouti à -ou-: *za-ku-si-jo*, *Zakunsios* (MY Oe 122).

²⁸ PY Ub 1318.4. Les textes pyliens datent des environs de 1190.

²⁹ Voir Brixhe 1996, p. 19.

³⁰ Brixhe 1996, p. 69. C’est aussi la position de Lejeune 1972, p. 113.

aussi que la situation mycénienne soit raisonnablement représentative de celle des autres parlers grecs de l'époque.

Qu'en est-il alors du *Zευξίας* arcadien ? Il est attesté plus de 700 ans après les textes mycéniens les plus récents. Même si, au II^e millénaire, *y- n'avait abouti qu'à *d^y-, il semblerait difficile d'imaginer que l'évolution soit restée bloquée pendant sept siècles à ce stade et l'on admettra que l'étape suivante, /d^z/, était largement acquise lorsque notre *Zευξίας* apparaît en Arcadie. On a pendant longtemps cru que ce /d^z/ s'était interverti dans tous les dialectes grecs et était passé à /zd/³¹, lequel aurait alors pu aboutir à /dd/ ou /zz/. On sait maintenant que la réalité a été différente: l'interversion n'est certainement pas générale³², et elle pourrait même être minoritaire³³. Il est donc de bonne méthode de n'admettre désormais l'évolution /d^z/ > /zd/ que là où elle est démontrable. Comme ce n'est pas le cas de l'arcadien archaïque, on considérera que le ζ de *Zευξίας* avait très probablement la valeur /d^z/ . Or, cette affriquée dentale sonore est proche de l'affriquée dentale sourde *t^s qui est l'une des deux valeurs qui ont été retenues pour la "consonne X", rendue entre autres par ζ (§ 2.3). Tout ceci invite à admettre l'équation "consonne X" = /t^s/ et à considérer que le ζ archaïque arcadien rendait aussi bien /d^z/ (*Zευξίας*) que /t^s/ (οζις et ζ'). Cette idée est loin d'être choquante: les alphabets de l'époque avaient un nombre impressionnant d'imprécisions dans leurs notations. Ainsi, en Arcadie même, l'absence de différenciation des /e/ et /o/ brefs ~ longs; ou, dans le domaine consonantique, l'emploi de v pour noter aussi bien /n/ que /m/³⁴; etc. En dehors de l'Arcadie, on a d'ailleurs des exemples avérés de notation archaïque concurrente de /t^s/ et de /d^z/ par ζ – ainsi, dans la région de Crotone, dans deux textes datant des environs de 500 et de 500–475, a-t-on *hέζατο* (= *hétsato* < *e-sed-sa-to; cf. ἔσ[σ]ατο) et ζօօς (= *dζօօs* < *gʷyō-wō-s)³⁵.

On peut alors revenir au diagramme τζ dans τζετρα-, qui peut être interprété théoriquement de deux manières. Soit *tt^s, avec consonne longue à l'initiale absolue³⁶. Soit, peut-être plus raisonnablement,

³¹ Ainsi, par exemple, Lejeune 1972, pp. 113–114.

³² Ainsi, Brixhe 1996, p. 94.

³³ Voir Teodorsson 1993.

³⁴ Ainsi, dans le "jugement de Mantinée", ἴνμενφές pour /immemphe/.

³⁵ Brixhe 1991, pp. 324–325 (voir Dubois 2002b, pp. 149–151, 156–157). Brixhe 1991, p. 334 suppose que ζ aurait pu avoir "une polyvalence primitive" lors de la mise au point de l'alphabet grec.

³⁶ Rappelons que les consonnes *longues* s'opposent aux *géminées* notamment en ce que les longues ne sont pas scindées par une frontière syllabique. Il en résulte

graphie complexe, où ζ marquerait le caractère affriqué de la “consonne X”, alors que le τ signalerait qu’elle est sourde³⁷.

3.2. Existe-t-il d’autres indices utilisables pour établir la valeur de la “consonne X” ?

3.2.1. Un premier élément d’appréciation peut être cherché dans l’évolution de **kʷ* devant voyelle antérieure. Nous avons vu son schéma à l’instant (§ 2.2) et observé que deux évolutions sont proposées pour les dialectes grecs autres que le chypriote: avec ou sans affrication. La seconde façon de voir est défendue par Risch et Brixhe – ce dernier l’a adoptée après avoir longtemps admis une évolution avec affrication. Risch n’a pas donné de détails, mais Brixhe a livré une présentation bien plus argumentée. Il est visiblement convaincu d’être dans le vrai³⁸. Pourtant, je pense que les données arcadiennes montrent que sa théorie est difficilement défendable. Pour lui, **kʷe*- et **kʷi*- ne vont pas jusqu’à l’affriquée, mais seulement jusqu’à la palatale, de sorte que la “consonne X” doit être **t*. Le problème vient de ce qu’il arrive que la “consonne X” soit notée par ζ en arcadien archaïque. Or, lorsque ζ note le résultat de **y*- dans Ζευξίας, nous venons d’établir qu’il rend non pas une palatale, mais une affriquée (§ 3.1). Et tel est bien l’avis de Brixhe, qui évoque pour l’arcadien le “*dz* issu de **j*-” et livre le schéma évolutif suivant: **j*- > (*d'*)*d*' > (*d*)*d* > (*d*)*dz*³⁹, en donnant d’ailleurs l’exemple de ζυγόν comme illustration. La conclusion me paraît sans appel: la théorie de Brixhe contredit les faits connus⁴⁰. Le seul moyen de la sauver malgré tout serait de sup-

qu’une consonne géminée ne peut pas figurer à l’initiale absolue d’un mot. Sur les consonnes longues en grec ancien (souvent, d’ailleurs, appelées “géminées”), voir *Gr. Gr.* I, p. 414; Lejeune 1972, p. 275; Threatte 1980, p. 519; Devine – Stephens 1994, pp. 248–249. Les exemples donnés par ces auteurs montrent que les consonnes longues grecques ne s’observent pas seulement après des mots-outils (préposition, conjonction, article). Voir aussi ξτερούον, § 4.3.

³⁷ Ainsi, Lejeune 1979, p. 58, pour qui le τ a été utilisé “pour affirmer le caractère sourd du phonème”, mais “c’est le type articulatoire qui était senti comme essentiel”.

³⁸ “Nous avons la quasi-certitude que l’avatar de **kʷe* n’est pas (sauf à Chypre ?) passé par un stade affriqué” (Brixhe 1996, p. 90).

³⁹ Entre (*d*)*d* et (*d*)*dz*, il pourrait peut-être y avoir eu selon lui un stade (*d*)*dʒ* (Brixhe 1996, pp. 18–21, 68, 89).

⁴⁰ Il n’est peut-être pas inutile de rappeler que l’argumentation de Brixhe se fonde surtout (Brixhe 1996, 88–89) sur les notations différentes, en arcadien des V^e et IV^e s., des aboutissements devant /e/ ou /i/ de **gʷ*, d’une part, et, d’autre part, de **dj*/*gj*/*j*- (le traitement de **j*- ne concerne qu’une partie de ses emplois à l’initiale absolue). Je résume ici ce qui me semble l’essentiel du raisonnement. Au V^e s., “Ζ

poser que le ζ archaïque arcadien aurait noté non seulement /d^z/ dans Ζευξίας, mais aussi, concurremment, /t^y/ dans ὄζις, etc. Cette solution n'est toutefois pas économique, puisqu'elle revient à: (1) éliminer la valeur /t^y/ qui est attestée ailleurs pour ζ ; (2) créer de toutes pièces une valeur /t^y/ non attestée par ailleurs; (3) attribuer à ζ un laxisme considérable, en lui faisant noter des éléments non seulement sourds ~ sonores, mais aussi affriqués ~ palataux. Ceci invite à conclure que la “consonne X” ne peut pas être une palatale.

3.2.2. Un second critère théoriquement utilisable pourrait se fonder sur l'étroite parenté dialectale qui unit l'arcadien et le chypriote (on sait qu'ils constituent au premier millénaire le groupe arcado-chypriote). Or, Brixhe 1985, pp. 305–306 relève une “remarquable isoglosse” opposant l'arcadien et le chypriote⁴¹ à tous les autres dialectes grecs du premier millénaire: dans les deux premiers, il y a eu, d'abord, altération de *k(h)j, tw, etc. et seulement ensuite altération des labiovélaires devant e/i; par contre, dans les autres dialectes, on a eu l'ordre inverse. Il se fait que, en chypriote, *k^wi aboutit à une sifflante: le bronze d'Idalium (première moitié du V^e s.) atteste au moins deux fois si-se, σις (= attique τις) et l'on a si, σι (= attique τι) et si-na-se[], σινάσ[] (= attique τινάσ) dans deux inscriptions dont la seconde date sûrement du dernier quart du IV^e s.⁴² À quoi l'on ajoutera la glose d'Hésychius σι βόλε (sic)· τι θέλεις. Κύπροι⁴³. À partir de là, on pourrait être tenté de raisonner comme suit: le chypriote est étroitement apparenté à l'arcadien; or, il atteste l'aboutissement de *k^wi à /si/, ce qui implique le passage par une affriquée; par conséquent, cette même affrication a dû prendre place en arcadien. Le

sert de notation aux deux”, alors que, au IV^e s., *dj etc. sont toujours notés par ζ , alors que *g^w l'est par δ. Or, *dj etc. sont passés par un stade affriqué. Si *g^w s'était lui aussi affriqué, il aurait dû aboutir au même résultat que *dj etc. au IV^e s. et être également noté par ζ . Comme ce n'est pas le cas, *g^w ne peut pas s'être affriqué et telle a dû, par extension, être aussi l'évolution de *k^w devant /e/ ou /i/. Je ne suis pas convaincu par cette argumentation. D'abord, il n'existe pas le moindre exemple de notation de *g^w devant /e/ ou /i/ en arcadien épigraphique du V^e s. (voir § 4.1.2 pour les notations transmises par des gloses); nous ignorons donc tout simplement ce qu'était la ou les graphie(s) en cause. De plus, il n'est pas assuré que *g^w ait connu une évolution phonétique rigoureusement synchronique et identique à celle de *dj etc. – et le même constat vaut pour *g^w et *k^w. Pour des asymétries, voir par exemple les traitements différents de *k^we et *k^wi en chypriote (§ 3.2.2).

⁴¹ Mais aussi le mycénien: Brixhe 1996, p. 89.

⁴² Masson 1983, n° 217.10, 23; Masson-Mitford 1986, n° 229.1, 237.4.

⁴³ Voir Thumb-Scherer 1959, pp. 160, 169.

raisonnement est hélas trop beau pour être vrai. D'abord, même si l'arcadien est étroitement lié au chypriote, il s'en est différencié sur un certain nombre de points⁴⁴. Or, l'un d'entre eux est précisément le traitement de **kʷi* devant voyelle antérieure. Il est bien vrai que **kʷi* a donné /si/ en chypriote, mais **kʷe* y a abouti à /te/ et non pas à */se/, ainsi que le montre *me-te*, μήτε, attesté notamment dans l'inscription de la fin du IV^e s. qui contient *si-na-sel*, σινάς⁴⁵. Ceci montre que l'affrication n'a pas été générale même en chypriote. Ensuite, même si l'on admettait, par pure hypothèse, que l'arcadien ait connu une transformation **kʷi* > **tʰi* > **tʰi* > **si*, nous ignorerions toujours où en aurait été exactement cette évolution au moment de l'emploi de *η*: aurait-ce encore été **tʰy* ou bien déjà **tʰs*? La “consonne X” pourrait donc théoriquement représenter l'un ou l'autre stade.

3.2.3. Un troisième critère peut-être utilisable est d'ordre orthographique. Il est manifeste que les Arcadiens de l'époque archaïque avaient le souci de noter le plus adéquatement possible la “consonne X” que nous cherchons à identifier. Leurs notations montrent qu'ils y ont mis une certaine opiniâtreté et une belle créativité, puisqu'ils n'ont utilisé pas moins de quatre graphies différentes, *η*, ζ, τ et τζ. Cette dernière est spécialement intéressante, parce qu'elle ne semble se retrouver nulle part ailleurs, ce qui confirme que les Arcadiens n'avaient pas peur d'adopter des notations totalement inconnues dans le reste du monde grec. Si la “consonne X” avait vraiment été /tʰs/, n'aurait-il pas été très naturel que les Arcadiens l'aient représentée, ne fût-ce qu'occasionnellement, par le digramme *τσ? C'eût en effet été la manière la plus économique et la plus précise de noter une affriquée dentale sourde. Or, on ne trouve jamais *τσ. Cette absence ne pourrait-elle pas suggérer que, au moment où ont été mises au point les notations qui nous occupent, la “consonne X” représentait vraisemblablement non pas /tʰs/, mais la dentale sourde palatale /tʰv/⁴⁶? L'idée peut sembler tentante, mais il est toujours délicat d'utiliser l'argument du silence. De plus, il ne paraît pas exister le moindre exemple de séquence *τσ en grec, ce qui témoigne d'une nette réticence à écrire ce digramme.

⁴⁴ Chadwick 1988, p. 61 a fortement insisté sur l'évolution indépendante de ces deux dialectes.

⁴⁵ Masson-Mitford 1986, n° 237.3 (2 ex.), 5, [7]; voir aussi Masson 1983, n° 8.3. De plus, le chypriote atteste à plusieurs reprises un curieux traitement **kʷei-* > /peɪ-/ dans *pe-i-se-i*, πείσει et *pe-i-se*, πείσε.

⁴⁶ Il est vrai que la “consonne X” n'est jamais non plus notée par *τι dans les textes arcadiens. Toutefois, cette absence est toute naturelle. En effet, *τι aurait évoqué une consonne suivie non pas d'un élément consonantique, mais d'une voyelle.

Dans d'autres régions de Grèce où l'on a voulu noter /t^s/ de façon spécifique⁴⁷, on ne trouve d'ailleurs pas *τσ, mais des signes innovateurs: c'est le Ψ pamphylien et le Τ ionien⁴⁸.

3.3. Au total (§ 3.1, 3.2.1), une valeur /t^s/ me semble la plus plausible pour la “consonne X” et donc pour *ῃ*.

4. Ce qui ne cadre pas avec ce tableau, c'est la présence de deux lexèmes difficiles. Dans le premier, ΑΠΥῃΕΔΟΜΙΝ[OI] *vel sim.* = ἀπυῃεδομίν[oi] *vel sim.*, aucune labiovélaire n'est reconstituable (§ 4.1). Dans le second, ΕΙΔΑΛΛΑῃ[.] *vel sim.*, l'interprétation est très discutée (§ 4.2). Il faut y ajouter, pour être complet, le terme ξτεραιον (§ 4.3).

4.1. ΑΠΥῃΕΔΟΜΙΝ[OI] *vel sim.* = ἀπυῃεδομίν[oi] *vel sim.* (l. 19) met en jeu le verbe ἀπυδίδωμι, avec deux traits typiquement arcaidiens: la forme ἀπυ- du préverbe ἀπο- et la fermeture de -μεν- en -μν-. Il s'agit d'un participe parfait médio-passif. Cette forme intervient dans la proposition ἀπυῃεδομίν[oi] τῶν χρέμάτōν τὸ λάχος, “après que nous ayons mis en vente leur part de biens” *vel sim.*⁴⁹ Comme le radical de δίδωμι est *dō-, c'est une graphie non pas ἀπυῃεδο-, mais *ἀπυδεδο- qui est attendue.

Cette séquence a été interprétée de plusieurs manières.

4.1.1. La première consiste à supposer une altération de l'occlusive dentale sonore devant /e/: *-dedo- > *-d'edo- > *-d^zedo-. Il en résulte que, outre l'affriquée sourde /t^s/ dans ses autres emplois (§ 2–3), *ῃ* noterait ici l'affriquée dentale sonore /d^z/⁵⁰. Graphiquement, une telle approximation n'est pas du tout inconcevable, spécialement à date archaïque: on a vu que ζ peut représenter aussi bien /d^z/ que /t^s. Toutefois, c'est le phénomène phonétique en cause qui fait difficulté: il suppose en effet une assibilation de *-de-. Or, aucune autre séquence *-de- étymologique du “jugement de Mantinée” n'est jamais notée par autre chose que -δε-⁵¹. La graphie exceptionnelle par -ῃε- ne pourrait donc se justifier, si l'interprétation était correcte, que de

⁴⁷ Mais ce /t^s/ n'est pas l'aboutissement de *k^w.

⁴⁸ Voir Brixhe 1996, pp. 56–57 et 60.

⁴⁹ Le sens précis du verbe est discuté: voir par exemple Thür 1998, pp. 20–21.

⁵⁰ Ainsi, Lejeune 1972, p. 62; Dubois 1986, I, pp. 69–70. Thumb-Scherer 1959, p. 128 propose une variante de cette interprétation: -ῃεδο- serait un lapsus résultant d'une *spirantisation* de /d/.

⁵¹ Voir l. 1, 17, 18, 23, 24, 29, 35.

deux façons: soit comme un vestige d'une prononciation archaïque ou obsolète, soit comme la notation d'une prononciation nouvelle qui était en cours de diffusion dans l'écriture. Ces deux possibilités ne sont cependant guère tentantes. Le **-de-* étymologique n'est noté *que* par *-δε-* dans les documents arcadiens antérieurs, contemporains du et postérieurs au “jugement de Mantinée” – et il en va de même pour **(-)di-* étymologique, avec notation *(-)δι-*.

La seule manière que je perçoive de sauver l'idée d'une affrication de **de* serait de supposer une influence dialectale étrangère. Il s'agit toutefois d'une hypothèse gratuite dans l'état actuel de nos connaissances.

Tout ceci dissuade d'accepter cette interprétation. Sur l'idée qu'"Αρκασίδαο reposerait sur **Αρκαδίδαο*, voir § 4.1.3.

4.1.2. Une autre interprétation de la graphie *-Ιεδο-* se fonde sur trois gloses d'Hésychius. Ces gloses sont dépourvues d'indications d'origine, mais sont très vraisemblablement arcadiennes; la date et la nature de leur source sont inconnues. Or, une séquence **gʷe-* étymologique y est rendue par ζε⁵²: ζέλλειν βάλλειν – ἔζελεν ἔβαλεν – κάζελε κατέβαλε. Dans ces formes, ζ correspond à ce qui apparaîtra dans une inscription arcadienne de la seconde moitié du IV^e s. comme δ (ἐσθέλλοντες = attique ἐκβάλλοντες)⁵³. Ceci suggère que devant /e/ ou /i/ les labiovélaires sonores arcadiennes auraient pu évoluer de façon similaire (bien que différente dans ses modalités) aux sourdes: **gʷe* > **dʷy* > *dʷz* > *d vel sim.* (§ 2.2). C'est le stade final de cette évolution, /d/, qui serait attesté dans toutes nos inscriptions (mais voir § 4.3); le stade affriqué ne serait documenté que par nos trois gloses, qui refléteraient une situation déjà révolue à l'époque des premières inscriptions conservées.

S'il en était ainsi, il deviendrait possible de justifier l'emploi de *Ι* dans *-Ιεδο-* < **-dedo-*. En effet, à l'époque du “jugement de Mantinée”, **gʷe* aurait, par hypothèse, déjà abouti à /de/ et ne se serait plus distingué du produit de **de*. Mais s'il avait subsisté un souvenir de la situation antérieure, avec sa prononciation spécifique /dʷe/ pour le produit de **gʷe*, le rédacteur de notre texte pourrait avoir été tenté d'écrire les séquences /de/ issues de **gʷe* avec leur prononciation obsolète. Dans notre document, il aurait confondu /de/ < **gʷe* et /de/ < **de*, écrivant le produit de **-dedo-*, qui était prononcé /-dedo-/.

⁵² Sur ces gloses, voir Dubois 1986, I, pp. 68–69.

⁵³ Dubois 1986, I, p. 65 (*IG V 2.6.49* = Dubois 1986, II, pp. 39–61).

comme s'il avait été issu de **-*g^wedo*- . Il s'agirait donc, en fait, d'une hypercorrection⁵⁴.

Cette hypothèse est séduisante, mais ne peut être sérieusement considérée que si elle reçoit un appui contextuel. Or, il en existe plusieurs. (a) Le “jugement de Mantinée” livre un exemple manifeste d’hypercorrection, à savoir l’emploi d’un digamma non étymologique dans *ϝόφληκόσι* (l. 18)⁵⁵. (b) Cette inscription note également l’aspiration initiale de façon incohérente, l’écrivant une fois là où elle n’est pas attendue, mais jamais là où on l’attend: voir § 1. C’est une seconde hypercorrection. (c) Dans ce texte, la forme attendue de la conjonction de coordination répondant à l’attique *τε* est **Wε* (cf. εἰ^Wε⁵⁶). Or, on trouve une fois *τε* (l. 19), comme ce sera le cas dans tous les documents arcadiens ultérieurs. Pour d’autres traits relatifs au rédacteur de notre document, voir § 6.4.3.

Cet ensemble d’éléments suggère que l’auteur du “jugement de Mantinée” se trouvait en situation d’insécurité linguistique: son arcadien contenait un mélange de traits ressentis, les uns, comme éminemment valables, parce que traditionnels, les autres, comme contestables, parce que nouveaux. Bien entendu, il s’efforçait d’écrire de son mieux, c’est-à-dire de la façon la plus conservatrice possible, mais cette ambition pouvait parfois le desservir. Il lui arrivait de créer de toutes pièces des formes pseudo-anciennes (c’est certainement *ϝόφληκόσι* au lieu d’***δόφληκόσι* ou *ἥσοκλαρος* au lieu d’***εσοκλαρος*). Sa vigilance pouvait aussi se relâcher. Il utilisait alors une forme récente (c’est *τε* au lieu de **Wε*). Il ne serait donc pas choquant qu’il ait pu écrire la forme pseudo-obsolète *ἀπτυWεδο-* au lieu d’***ἀπτυδεδο-*. Dans cette façon de voir, *W* noterait /d^z/, ce qui, on l’a vu (§ 4.1.1), ne susciterait pas de difficulté.

4.1.3. Une troisième interprétation avancée pour *ἀπτυWεδο-* y voit une dissimilation des deux dentales d’***ἀπτυδεδο-*⁵⁷. On y a parfois objecté qu’une telle dissimilation est sans parallèle⁵⁸, mais on en a un

⁵⁴ Ainsi, Dubois 1986, I, pp. 69–70; Brixhe 1996, p. 87.

⁵⁵ Voir par exemple Dubois 1986, I, pp. 54–55; II, p. 104. Dans toutes les autres inscriptions arcadiennes connues, *δόφληκάνω* est toujours noté sans *ϝ* initial (Dubois 1986, I, pp. 54–55). Un autre emploi hypercorrect de *ϝ* se retrouve désormais à Mantinée dans l’inscription (début du IV^e s.) publiée par te Riele 1987.

⁵⁶ Rappelons que dans les textes linéaire B, cette conjonction de coordination est toujours rendue par *-qe*, avec un signe notant spécifiquement l’aboutissement mycélien de la labiovélaire (§ 2.1).

⁵⁷ Suggestion de P. Kretschmer adoptée par *IG V* 2.262; Bechtel 1921, p. 340; Lejeune 1979, p. 57; Thür-Taeuber 1994, p. 85.

⁵⁸ Ainsi, Lillo 1988, p. 87.

exemple épigraphique incontestable avec Θευκυλίδης, Θευκυλίδου < *Θευκυδίδης, *Θευκυδίδου⁵⁹. Ce qui est vrai, en revanche, c'est qu'il n'existe pas d'autre exemple arcadien de dissimilation du premier δ dans des séquences comparables, ainsi que l'observe Thumb-Scherer 1959, p. 128. En outre, la pression du paradigme de la conjugaison de δίδωμι devrait normalement avoir préservé de toute altération la consonne du redoublement. L'idée d'une dissimilation de /d/ dans *ἀπυδεδο- paraît donc peu plausible.

On a, il est vrai, aussi avancé comme exemple de dissimilation de deux dentales la forme Ἀρκασίδαο, patronyme tiré de l'anthroponyme Ἀρκάς (!), qu'utilise Callimaque (*Hymne à Artémis*, 216) et qu'attestent des fragments d'Hésiode. Ἀρκασίδαο reposerait sur *Ἀρκαδίδαο⁶⁰. Ceci n'est pas impossible, mais Dubois 1986, III, p. 24 voit dans Ἀρκασίδαο, sans doute à juste titre, une forme purement littéraire, qui n'aurait aucun rapport avec ἀπυδεδομένοι. Il s'agirait d'un patronyme créé artificiellement sur Ἀρκάς: *Ἀρκασίδας.

4.1.4. Dans la solution la plus plausible pour expliquer ἀπυδεδο-, celle d'une hypercorrection (§ 4.1.2), c'est donc une valeur /d^z/ qui s'impose pour Η⁶¹. D'après ce que nous avons vu jusqu'ici, les emplois de Η et de ζ en arcadien archaïque deviennent dès lors remarquablement symétriques, puisque ces deux lettres sont aptes à rendre /t^s/ et /d^z/ . La différence est que Η rend généralement /t^s/ et seulement exceptionnellement /d^z/ . Ce que l'on attend pour ζ, c'est qu'il fasse l'inverse. Et telle sera bien sa valeur après le V^e s. Mais dans les textes archaïques arcadiens conservés, il note trois fois /t^s/ et deux fois /d^z/ (§ 2.3, 3.1).

4.2. La séquence ΕΙΔΑΛΛΑΗ[.] et les cinq lettres qui suivent (l. 23) comportent au moins trois caractères difficiles – il faut d'ailleurs rappeler ici que tout le “jugement de Mantinée” est particulièrement délicat à déchiffrer: après autopsie, Buck 1925, p. 136 le qualifiait de “most illegible” et Fougères 1892, p. 571 signalait déjà que “la lecture ... est rendue difficile par l'état de la pierre, rongée, coupée en tous sens par des stries où s'égarent les jambages des lettres”. La

⁵⁹ Milet, n° 150.5, 9, 31 (l'inscription date d'avril 180 ?) – référence fournie par Bechtel 1921, p. 340.

⁶⁰ Référence fournie par P. Kretschmer et reprise par IG V 2.262; Bechtel 1921, p. 240; Buck 1955, p. 62.

⁶¹ Même dans les deux autres explications envisagées, on aurait d'ailleurs également /d^z/ (§ 4.1.1, 4.1.3).

l. 23 ne fait pas exception à la règle – de plus, elle est la dernière de la colonne de gauche et le bas des lettres n° 6–7 a été perdu. Voici un tableau des principales propositions de lecture qui en ont été faites⁶² (en grasses, les auteurs qui déclarent avoir autopsié l'inscription):

Auteurs des lectures	Ordre des lettres
	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15
Fougères 1898, p. 525 <i>IG V 2.262</i>	E I Δ A Λ [A] [O] W I Σ [E] A T O I
Comparetti 1914, p. 8 <i>DGE</i> , p. 319	E I Δ A Λ Λ A W I Σ E A T O I
Guarducci 1937, p. 58 Buck 1955, p. 198 ⁶³	E I Δ A Λ Λ A W I Σ E A T O I
Buck 1955, p. 198 ⁶³ Dubois 1986, II, p. 95 et 2002	E I Δ A Λ Λ A W I Σ E A T O I
Thür-Taeuber 1994, p. 79	E I Δ A Λ Λ A W I [Σ] I A T O I
<i>Nomima</i> , p. 27 te Riele 2000 ⁶⁴	E I Δ A Λ Λ A W I Σ E A T O I
	E I Δ A Λ [.] W I [.]. T A T O I

4.2.1. Qu'en est-il de l'interprétation de ces séquences ?

Comme la plupart des lectures proposées lisent EATOI *vel sim.*, c'est par elles que je commencerai. EATOI *vel sim.* peut théoriquement être une troisième personne du singulier de l'indicatif ou du subjonctif présent d'έάομαι, avec la désinence de troisième personne du singulier médio-passive en -τοι, typique de l'arcadien, du chypriote et du mycénien (§ 2.1). À la diathèse médio-passive, la voix de ce verbe est passive – ceci a fait exclure que la voix moyenne de ce verbe soit envisageable ici⁶⁵.

4.2.1.1. L'interprétation la plus répandue d'ΕΙΔΑΛΛΑΙ[.]ΕATOI *vel sim.* est la suivante⁶⁶: εἰ δ' ἀλλαί[...] ἐᾶτοι⁶⁷, “mais si un change-

⁶² J'ai remplacé par *W* les diverses transcriptions qui ont été données de la huitième lettre, dont la lecture n'est contestée par personne.

⁶³ Bien qu'il ait autopsié l'inscription, Buck 1925, p. 137 signale qu'il n'en a pas examiné la l. 23.

⁶⁴ Le texte que je donne reflète, j'espère, les vues de l'auteur, mais il n'en reproduit pas l'édition. Et pour cause, car te Riele 2000 commente les lectures de ses prédécesseurs et décrit ce qu'il a cru voir, mais il ne va pas jusqu'à éditer à proprement parler le passage qu'il discute.

⁶⁵ Buck 1925, p. 137; Dubois 1986, I, p. 149; II, p. 107; Lillo 1988, p. 86; te Riele 2000, p. 124 – mais voir § 4.2.1.3.

⁶⁶ Ainsi, *DGE*, p. 320 (suggestion dans l'apparat critique); Guarducci 1937, p. 60; Thumb-Scherer 1959, p. 125; Thür-Taeuber 1994, p. 79; *Nomima*, pp. 27, 31.

⁶⁷ J'adopte conventionnellement une forme thématique, mais elle pourrait être athématique: voir Dubois 1986, I, p. 149.

ment est autorisé”. Il s'y trouverait un substantif ἀλλαῖ[ς] (= ἀλλαξίς), répondant pour le sens à l'attique ἀλλαγή, “changement”.

Cette analyse est défendable seulement si l'on admet que Η noterait /ks/ (ou bien le résultat d'une assimilation plus ou moins poussée de /ks/⁶⁸). On doit, ici, faire appel au principe d'économie. On a vu que Η note principalement /t^s/ (§ 2–3) et, subsidiairement, /d^z/ (§ 4.1.4). On ne peut bien sûr pas exclure *a priori* que cette même lettre ait rendu aussi /ks/, /k^s/ ou /ss/, mais cet élargissement considérable du laxisme orthographique ne peut être admis que s'il est absolument impossible de faire autrement. Est-ce le cas ici ? La réponse, négative, a été fournie par A. Lillo, qui a justement observé que la séquence /ks/ est notée spécifiquement par ξ à Mantinée⁶⁹, notamment dans une inscription contemporaine de la nôtre⁷⁰: ceci invite à ne pas attribuer à Η de valeur identique à /ks/, car il serait vraiment très curieux que l'alphabet local ait utilisé deux lettres rares pour noter la même séquence. Observer, de plus, que le “jugement de Mantinée” n'hésite pas à utiliser sept fois une séquence σο⁷¹, ce qui rend difficile une équivalence entre Η et /ss/⁷².

4.2.1.2. Une variante de l'interprétation précédente a été avancée par Dubois⁷³, qui comprend εἰ δαλ λάῆ[η]τοι, “si en revanche un allotissement ... est un jour autorisé”. Dubois voit dans λάῆ[η] la forme d'un substantif λάξις. Il correspondrait à l'ionien λάξις pour la forme, mais non pour le sens. En effet, il ne signifierait pas “parcelle de territoire, lot”, mais serait un nom d'action signifiant “allotissement”, c'est-à-dire une répartition de lots en vue d'un partage. Ceci impliquerait que la lettre Η aurait noté ici non plus le produit d'une labiovélaire, mais une séquence /ks/.

Cette solution n'est pas fort tentante. (α) Elle contredit explicitement une clause précédente du document: en effet, la l. 17 ordonne le partage (δάσασθαι) des biens meubles et des immeubles “qui

⁶⁸ Comme le supposent Thumb-Scherer 1959, p. 127.

⁶⁹ Avec des formes + et x.

⁷⁰ Lillo 1981, 1988: *IG* V 2.261.10, 14. Lillo date ce texte du VI^e s., mais c'est une erreur. Cette inscription et le “jugement de Mantinée” sont “probably fairly close in time to each other” (*LSAG* 1961, p. 214). Lillo 1988, p. 86 mentionne encore trois documents mantinéens écrits en alphabet archaïque et datant de la période 450–400 qui attestent la lettre ξ: *IG* V 2.323 n° 3, 15, 17.

⁷¹ Sur cette caractéristique, voir § 6.4.3.

⁷² Buck 1925, p. 137 oppose, de plus, une objection morphologique à la lecture ἀλλαῖ[η].

⁷³ Dubois 1986, I, p. 69; II, pp. 95, 107, 111.

pourraient être ici” ($\tauὰς ἀν ὅδε ἐάσας$)⁷⁴, alors que, si l’on comprend bien Dubois, cette clause-ci l’interdirait. (β) Elle souffre de l’objection qui a été opposée à $*\ddot{\alpha}\lambda\lambda\alpha\eta[\varsigma]$ (§ 4.2.1.1), puisque, avec un découpage différent, elle revient à supposer que *ῃ* noterait /ks/. Dubois 1986, III, p. 24 se rend d’ailleurs bien compte lui-même de cette dernière difficulté, puisqu’il reconnaît que “la possibilité de noter *ks* est bien évidemment un cas limite”. (γ) Elle repose sur une vision extrêmement restrictive de la violation des décisions de l’inscription, en n’envisageant que le cas d’un partage: n’y aurait-il pas eu intérêt à interdire toute modification, quelle qu’elle soit ? (δ) Elle suppose pour $\lambda\acute{a}\xi\varsigma$ un sémantisme différent de celui que l’on connaît – ceci n’a rien d’impossible en soi, mais devient difficile dès lors que d’autres objections s’y ajoutent⁷⁵.

4.2.1.3. Que peut-on alors proposer comme autre interprétation ? Reprenons le passage (écrit en *scriptio continua*). Son début et sa fin sont lumineux: ΕΙΔ... ...INMENΦΕΣΕΝΑΙ sont à lire et comprendre $\varepsilon\iota\delta'$... $\iota\mu\epsilon\nu\varphi\acute{e}\varsigma\ \tilde{\epsilon}\nu\alpha\iota$, “mais [δ’] si [ει] <tel événement se produit>, que ce soit [ἐναυ] impie [$\iota\mu\epsilon\nu\varphi\acute{e}\varsigma$]”. Le milieu de ce texte énonce donc nécessairement l’événement considéré comme “impie”. Dans cette partie médiane, admettons provisoirement la lecture ΑΛΛΑῃ[.]ΕΑΤΟΙ *vel sim.*, adoptée par la majorité des éditeurs, et l’interprétation d’ΕΑΤΟΙ *vel sim.* par $\hat{\epsilon}\alpha\tau\alpha\iota$.

Il reste alors à comprendre ΑΛΛΑῃ[.] .

Un élément qui me paraît s’imposer quasiment de lui-même est le rapprochement de *ῃ*[.] avec le lexème *ῃς* (= attique $\tau\iota\varsigma$)⁷⁶ attesté deux fois ailleurs dans le document (l. 25, 27). Ce pronom indéfini pourrait parfaitement figurer juste avant $\hat{\epsilon}\alpha\tau\alpha\iota$ et être lu soit *ῃ[ς]* (sujet du verbe), soit *ῃ[v]* (complément du verbe, issu de l’accusatif neutre pluriel $*\eta\upsilon\alpha$ élidé) – si la lettre [.] devait être lue Σ , comme le font une série d’éditeurs, c’est évidemment une séquence *ῃς* qui

⁷⁴ L’interprétation présentée pour ΑΝΟΔΕ par Dubois 1986, II, pp. 103–104 ne me paraît pas satisfaisante et je suis celle de Buck 1955, p. 198: $\ddot{\delta}\alpha\iota$ répondrait à l’attique $\ddot{\omega}\delta\alpha\iota$, “ici”, et la particule $\ddot{\alpha}\nu$ portant sur le participe $\dot{\epsilon}\alpha\sigma\alpha\varsigma$ spécifierait la modalité du potentiel. Ce membre de phrase viserait donc les immeubles mantinéens, à l’exception des autres.

⁷⁵ Voir en outre Lillo 1988, p. 87 pour une critique de l’interprétation de la séquence $-\delta\alpha\lambda-$ comme l’équivalent de l’attique $\delta'\ \dot{\alpha}\nu$.

⁷⁶ Ainsi, avec lecture *ῃς vel sim.*: Fougères 1898, pp. 525–526; Comparetti 1914, pp. 3, 8, 12; Lillo 1981, p. 14. Avec lecture *ῃ[v] vel sim.*: IG V 2.262; Bechtel 1921, p. 329 (ce dernier lit *ῃνα* [sic]).

s'imposerait⁷⁷. Il faut toutefois reconnaître que les avis contemporains sont diamétralement opposés sur sa lecture: Dubois 1986, II, p. 106, à la suite de son autopsie, observe que “la haste oblique qui suit l’*iota* … ne peut être que celle d’un *sigma* bien qu’elle soit un peu plus verticale que celle des autres *sigma* du texte” – ce qui ne l’empêche pourtant pas d’éditer [s]⁷⁸ … Par contre, l’autopsie de te Riele 2000, p. 128, lui fait conclure que “les traits sont embrouillés” et ne justifient pas une lecture Σ…

Ce qui doit encore être expliqué, c’est ΑΛΛΑ. Un rapprochement avec le thème d’ἄλλος semble tellement naturel que l’on se doit de l’essayer par priorité – le mot apparaît dans une inscription mantiénenne des environs de 460–450 (?)⁷⁹. Or, des essais en ce sens ont eu lieu.

La plus ancienne de ces tentatives, souvent adoptée par la suite⁸⁰, comprend ἄλλα, nominatif/accusatif neutre pluriel d’ἄλλος. Ceci donnerait εἰ δ’ ἄλλα Η[ξ] ἐᾶτοι κὰ τὸνν[ν], “mais si quelqu’un (s’)autorise⁸¹ autre chose en ce qui concerne ceux-ci”⁸². Une variante consiste à comprendre εἰ δ’ ἄλλα Η[ν’] ἐᾶτοι, “mais si quelque autre chose est autorisée …”⁸³. Je trouve que ces lectures sont fondamentalement satisfaisantes, puisqu’elles respectent le texte, aboutissent à un sens raisonnable et utilisent des mots parfaitement courants. Si l’on refuse d’admettre qu’έάομαι puisse avoir un sens non passif (§ 4.2.1), on exclura bien entendu la première interprétation – mais il me semble qu’un sens non passif du présent d’έάομαι n’aurait rien de vraiment choquant en arcadien, dont nous ne connaissons la conjugaison que de façon limitée. D’ailleurs, des formes médiо-

⁷⁷ Je pense, en réalité, que c'est cette lecture qui est la plus vraisemblable: c'est celle des premiers éditeurs, qui ont vu la pierre avant qu'elle ne subisse des dommages modernes (Dubois 1986, II, p. 106 évoque ainsi “une égratignure récente de la pierre” à propos de la septième lettre de la l. 23; te Riele 2000, p. 124 observe, d'après ses estampages, que les “horizontales” de la onzième lettre, qui nous occupe pour l'instant, seraient des “égratignures postérieures à la confection de l'inscription”).

⁷⁸ Dans ces conditions, son édition aurait évidemment dû donner un *sigma*.

⁷⁹ IG V 2.261.3.

⁸⁰ IG V 2.262; Comparetti 1914, p. 8; DGE, p. 319; Buck 1955, p. 198; etc. Fougères 1898, pp. 525–526 lisait ἀλ[λο].

⁸¹ Comparetti 1914, p. 12 pense qu'il est difficile de comprendre “mais si quelqu'un autorise autre chose”, étant donné qu'il serait peu vraisemblable que le texte évoque lui-même l'idée qu'une autorité puisse violer les dispositions qu'il promulgue. Il préfère la voix moyenne: “mais si quelqu'un s'autorise autre chose”.

⁸² Le syntagme arcadien κὰ τὸνν[ν] équivaut à l'attique κατὰ τῶνδε (voir Dubois 1986, II, p. 107).

⁸³ DGE, p. 319.

passives d’έάομαι peuvent avoir un sens non passif en dehors du présent-imparfait⁸⁴.

L’essai le plus récent est celui de Lillo 1988, qui lit ἄλλā, nominatif féminin singulier d’ἄλλος. L’adjectif serait accordé à Ηἰς, qui se référerait lui-même à γνōσία, “jugement”⁸⁵, utilisé à la l. 15 de notre texte. Ceci donnerait une lecture εὶ δ’ ἄλλā Ηἰς ἐᾶτοι, “mais si quelque autre (jugement) est autorisé”. Cette interprétation est séduisante, mais se heurte à au moins une objection: il est bien gênant qu’un terme essentiel comme γνōσία soit omis ici, alors que plus de quarante mots le séparent de son unique autre occurrence⁸⁶. Il paraît aussi difficile que les rédacteurs de cette décision, qui est manifestement présentée comme définitive, puissent envisager explicitement qu’elle puisse être cassée et remplacée par une autre.

4.2.2. Jusqu’ici, j’ai discuté les interprétations qui se fondent sur une lecture comportant ΑΛΛΑΗΙ[.]ΕΑΤΟΙ *vel sim.* Toutefois, selon l’excellent connisseur de l’épigraphie arcadienne qu’est te Riele, après autopsie, examen de photos et étude d’estampage, le premier caractère que l’on lit dans EATOI serait tout, sauf assuré. Cet auteur pense même que “la pierre interdit de lire E”⁸⁷. Selon lui, cette première lettre pourrait en revanche être un I ou un T – avec, donc, lectures ΙΑΤΟΙ ou ΤΑΤΟΙ. te Riele est toutefois embarrassé pour proposer une interprétation plausible de ces séquences et de leur entourage.

La lecture ΙΑΤΟΙ a emporté l’adhésion de Dubois 2002a, qui propose de comprendre le mot comme ιᾶτοι (avec première lettre non pointée), troisième personne du pluriel du présent passif de ἵημι, “au sens de «proférer», issu par contraction de *ιέατοι, du type de hom. κείαται”. On doit toutefois objecter que le sens obtenu paraît curieux, puisqu’il aboutit à condamner une simple *parole*: “Mais si d’autres dispositions sont proférées”. Ce à quoi l’on s’attend, c’est la mention d’un *acte* violent les prescriptions de l’inscription. D’autre part, il est étonnant que le verbe soit au pluriel et non pas au singulier, comme on s’y attend avec un sujet *neutre* pluriel.

Dans l’hypothèse où il faudrait lire ΙΑΤΟΙ, je voudrais dès lors proposer une autre interprétation, à savoir une forme ιᾶτοι issue

⁸⁴ Par exemple, au V^e s., le futur (Euripide, *Iphigénie à Aulis*, 331).

⁸⁵ Sur le sens de γνōσία, voir Thür-Taeuber 1994, p. 82. Lillo 1988, p. 88 le traduit par “judicial investigation”.

⁸⁶ Ainsi, Dubois 1989; Thür-Taeuber 1994, p. 86.

⁸⁷ te Riele 2000, p. 124 (ses italiques).

d’ἰάομαι, “soigner; guérir”⁸⁸. En effet, ce verbe peut être utilisé au sens de “réparer (un dommage)”. Un exemple spécialement intéressant, parce que juridique, est livré par Platon, *Lois* 933 e. Il s’agit d’un texte de loi en bonne et due forme, proposé par l’Athénien du dialogue – il fournit donc un excellent parallèle au “jugement de Mantinée”. Il y est question de torts causés par vol ou violences et de leur réparation avec la formule μέχοιπερ ἄντας ιάσηται τὸ βλαβέν, “jusqu’à ce qu’il répare le dommage”. Cet emploi suggère qu’ιάομαι pourrait ne pas être déplacé dans le “jugement de Mantinée”, où il est justement question de réparations. Mais comment associer ΑΛΛΑ à ἵταν ? C’est ici que je voudrais suggérer une nouvelle interprétation possible d’ΑΛΛΑ, à savoir un adverbe en -ά, comme bien des dialectes grecs en livrent des exemples: on aurait ἄλλα, “autrement”, que le lesbien atteste d’ailleurs tel quel⁸⁹. Dans cette façon de voir, on lirait ou bien (sens non passif) εἰ δ’ ἄλλα Η[τι] ἵταν, avec un emploi absolu d’ιάομαι, “mais si quelqu’un répare autrement”; ou bien, au passif, εἰ δ’ ἄλλα Η[τι] ἵταν, à comprendre par “mais si certaines choses sont réparées autrement”. Cette conditionnelle stipulerait explicitement que le jugement doit être appliqué littéralement, sans la moindre possibilité d’aménagements, ce qui semble très naturel.

4.2.3. Ce qui précède montre, j’espère, que rien ne *constraint* à voir dans le Η[.] d’ΕΙΔΑΛΛΑΗ[.] etc. autre chose qu’une forme du pronom indéfini τις, quelles que soient les lectures et les interprétations que l’on peut donner de toute la séquence. Du coup, il en résulte que, ici comme dans la plupart de ses autres emplois, Η note très vraisemblablement une affriquée dentale sourde (/t^s/) provenant d’une labiovélaire (*k^w).

4.3. Le bronze Robinson (vers 525 [?]; § 2.3) comporte une forme difficile, ζτεραιον, qu’il est temps de présenter. Ce terme est un adjecatif qualifiant le substantif neutre λόπος, “manteau”, dans la phrase suivante: “[si une fem]me porte un manteau ζτεραιον [= ζτεραιον λόπος], qu’il soit [consacré à Déméter Thesmophoros]”. L’interprétation de ζτεραιον est ambiguë et Dubois 1986, II, pp. 197–198, qui donne l’état de la question, se montre à juste titre embarrassé de choisir entre les diverses solutions proposées jusqu’ici.

⁸⁸ Ici encore, j’adopte conventionnellement une forme thématique, alors qu’une forme athématique est possible (§ 4.2.1.1).

⁸⁹ IG XII 2.645a, 49 (Néos; vers 318).

Avant de les examiner, rappelons que, parallèlement à cet emploi de ζτ dans ζτεραιον, le bronze Robinson note par ζ l'aboutissement de **kʷ* devant ε ou ι. Cette coexistence de deux graphies si particulières dans un même document est remarquable. Il faudra donc se demander si ζτ et ζ notent le même phonème (et sont donc des variantes non significatives), ou pas. Ce qui semble sûr, en tout cas, c'est que ζτ note une consonne sourde (cf. le τ), tout comme ζ est capable de le faire à l'occasion (§ 3.1).

Les principales interprétations de ζτεραιον sont les suivantes:

(a) *Δεραιον, “fait à Déraia”, provenant du nom d'une localité arcadienne citée par Étienne de Byzance, Δέραια. Ζτε noterait le produit de Δε, avec, par hypothèse, un traitement similaire à celui du *-de- d'ἀπνηεδο- (§ 4.1). L'interdiction de manteaux “faits à Déraia” *vel sim.* est sans parallèle. À cette première difficulté s'ajoutent le traitement totalement arbitraire de Δε- (nous ignorons la date d'attestation ancienne et l'étymologie de ce toponyme) et le caractère sonore, et non pas sourd, du phonème en cause, qui fait attendre *ζδ- et non ζτ-. Dans la même ligne, Dubois 1986, III, p. 96 a suggéré en passant la possibilité que ζτεραιον puisse être un dérivé du toponyme arcadien Σεῖραι.

(b) σειραιον, “bariolé, orné, garni de broderies”, *vel sim.* Cette solution a été proposée par Beattie 1947, pp. 67–69⁹⁰, dont je reproduis l'essentiel de l'argumentation. (α) Une inscription achaïenne du III^e s. interdit explicitement aux femmes de porter un λωπίον ποικίλον, “manteau ποικίλον”, c'est-à-dire “bariolé, orné, garni de broderies”⁹¹ – or, elle concerne les fêtes de Déméter tout comme le bronze Robinson; (β) l'ionien-attique connaît un adjectif σειραιος, “fait de corde; tressé” (cf. σειρά, “corde”); (γ) ζτεραιον pourrait être la forme arcadienne de σειραιον, avec une signification de “articles made of twisted material or adorned with it, e.g. garments fastened with a belt or girdle or braided, embroidered clothing”; (δ) il existe une série de gloses d'Hésychius ressemblant plus ou moins à σειραιος et évoquant, tantôt, des vêtements, tantôt, certaines de leurs caractéristiques, parmi lesquelles on trouve une fois ποικίλον – j'en reproduis ici deux parmi celles que cite Beattie: ζειρά· οἱ μὲν εἴδος χιτῶνος, οἱ δὲ ζύνην ... et ζειρόν ποικίλον; (ε) conclusion: si ζτεραιον = σειραιον et si σειραιον a le sens de ζειρόν, alors, ζτεραιον signifie “bariolé, orné, garni de broderies”, exactement comme dans l'inscription achaïenne.

⁹⁰ Et adoptée par Jeffery 1976, p. 170.

⁹¹ DGE, n° 429.4–5 = Sokolowski 1962, n° 33.5–6 (Dymé).

C'est dans son point de départ que cet essai est le plus séduisant. En effet, il est très tentant d'établir l'équivalence *λωπίον* = *λῶπος* et *ποικίλον* = *ξεραιον* dans deux lois sacrées péloponnésiennes relatives au culte de Déméter. Mais c'est après que les difficultés apparaissent. (1) Il n'est pas démontré que les gloses en ξειρ- *vel sim.* doivent être rapprochées du nom de la “corde”, en σειρ-. (2) Certaines des formes en ξειρ- pourraient être des emprunts, puisque ξειρά s'emploie pour désigner un type de vêtements spéciaux, portés par des populations exotiques⁹², tandis qu'Hésychius livre une glose allant dans le même sens: ξειρατίς ἴματιόν τι Σύρων. (3) Dans un de ces emplois exotiques, Hérodote 7.75 qualifie les ξειράς thraces de ποικίλας, ce qui semble montrer que ξειρά ne signifie *pas* (ou en tout cas pas nécessairement) ποικίλος. (4) L'étymologie de σειρά n'est pas assurée. (5) L'idée de Beattie 1947, p. 69 que ξεραιον représenterait [*stsērāyon*] (*sic*) semble indéfendable.

(c) *θηραῖον, “en peau de bête sauvage”. Lejeune 1979, p. 58 a fait cette suggestion en passant et ne l'a guère élaborée, mais elle a pour elle plusieurs éléments favorables. Du point de vue étymologique, la forme serait issue de *ghwēr-, dont le groupe consonantique initial subit le même traitement grec que la labiovélaire *gʷʰ et aboutit à *th* au terme d'une évolution qui l'aura fait passer par un stade palatal, puis affriqué⁹³. Le sens supposé paraît excellent, étant donné que: (α) il existe des interdictions rituelles de porter des peaux – de quelque origine qu'elles soient⁹⁴, ou bien d'animaux spécifiques⁹⁵; (β) un Arcadien de Mantinée mentionné dans le “jugement de Mantinée” (l. 2) pourrait porter le nom de [Σι]συρνος, formé sur le nom du “manteau de peau”, σιρυνον⁹⁶, ce qui attesterait la réalité d'un tel vêtement en Arcadie archaïque; (γ) selon Pausanias, les montagnards Arcadiens de

⁹² Arabes et Thraces (Hérodote 7.69, 7.75; Xénophon, *Anabase*, 7.4.4) – noter que la tradition manuscrite d'Hérodote hésite entre ξειρ-, ξειρ- et σειρ-.

⁹³ Le détail des formes intermédiaires n'est pas clair. Brixhe 1996, p. 88 évoque par exemple “*ths* (articulation tolérable ? plutôt *tsh* ?)”. Dans ce qui suit, j'adopterai conventionnellement la reconstitution **th*⁹.

⁹⁴ Le seul exemple d'interdiction générale que j'ai trouvé figure dans Sokolowski 1969, n° 124.17–18 (Éréos; II^e s.: μηδὲ ὑπόδεσιν μηδὲ ἄλλο δέομα μηδέν). Sokolowski 1955, pp. 42–43 donne des références qui devraient compléter la documentation, mais je n'ai pas pu les consulter. Beattie 1947, p. 66 déclare quant à lui que “women did not wear garments made of leather at festivals of this kind, either in Arcadia or elsewhere”, mais sans la moindre référence.

⁹⁵ Ainsi, peau de porc (Ialysos; vers 300; culte d'Alectroné: μηδέ ὕειον μηθέν; *DGE*, n° 284.26–27 = Sokolowski 1969, n° 136.26–27) ou de chèvre (Lindos; III^e s. de notre ère: μηδέ τι αἴγιον ἔχοντας; Sokolowski 1962, n° 91.9).

⁹⁶ Sur cet anthroponyme, voir Dubois 1986, II, p. 96.

la première guerre de Messénie (au VIII^e ou VII^e s.) allaient au combat vêtus de peaux de loup et d'ours⁹⁷; (δ) on connaît, à date bien plus récente, des adjectifs θηρόπεπλος et θηρόχλαινος, “qui s’enveloppe de peaux de bêtes sauvages”⁹⁸. Dans la mesure où le suffixe -αῖος est surtout utilisé avec des thèmes en -ā-, je me demande pourtant si *θηραῖον ne pourrait pas être analysé autrement que *θηρ-αῖος. Plutôt qu’un dérivé du nom de la “bête sauvage”, θήρ, on pourrait le rattacher au nom de la “chasse”, θήρα: en ce cas, *θηρα-ῖος signifierait “de chasse”, au sens de “avec représentation de chasse” – les *Choéphores*, 231–232 d’Eschyle mentionnent précisément un tissu (ὕφασμα) portant une “image de chasse” (θήρειον γραφήν) – θήρειος comporte le suffixe -ειος qui a livré un certain nombre de dérivés de noms d’animaux. Je ne connais toutefois pas d’interdiction de vêtements “avec représentation de chasse”, ce qui est un point faible. Il arrive pourtant régulièrement que soient prohibés des vêtements portant des décorations florales (ἄνθινος), dont la connotation semblait visiblement choquante dans un contexte cultuel – par une coïncidence intéressante, c’est le cas dans une loi sacrée arcadienne du III^e/II^e s.⁹⁹; or, elle concerne le culte de Despoina, la fille de Déméter, alors que le bronze Robinson est une loi sacrée relative au culte de Déméter Thesmophoros.

Aucune des deux analyses rapprochant ζτεραιον de θήρ n'est totalement exempte de point faible, on le voit, mais c'est sans doute le sens de “en peau de bête sauvage” qui pourrait convenir le mieux. Quoi qu'il en soit, si ζτεραιον répondait à *θηραῖον, ζτ pourrait rendre ici une affriquée dentale sourde aspirée, *th^s.

(d) *Θηραῖον, “fait à Théra” ou “à la mode théréenne”, provenant du nom de l’île, lequel pourrait reposer sur le nom de la “chasse”, θήρα < *ghwérā. Dubois 1986, II, p. 198 a proposé cette solution qui constitue, étymologiquement, une variante de l’hypothèse précédente. L’idée que ζτεραιον puisse indiquer l’origine (ou le type) du manteau est loin d’être absurde: Hipponax, fr. 43, évoque

⁹⁷ Pausanias 4.11.3: οἵ δὲ καὶ θηρίων δέρματα καὶ μάλιστα οἱ ὀρεινοὶ τῶν Ἀρκάδων λύκων τε καὶ ἄρχτων.

⁹⁸ Pour Dubois 1986, II, p. 198, “que des femmes soient … vêtues de peau de bêtes sauvages n'est pas un fait inconnu dans le Péloponnèse: le fragment 53 d’Alcman évoque des femmes *γεσσαμέναι πέρι δέρματα θηρῶν*”. Je pense qu'il y a là une erreur. Ce fragment est livré par une scholie à l'*Iliade* 21.485 et se réfère non pas à des humains, mais à Artémis. Et si c'est bien *γεσσαμέναι* qu'y recouvre †έπάμεναι, il faut lire non pas *γεσσαμέναι*, mais *γεσσαμένα*.

⁹⁹ ... εἰματισμὸν ... ἄνθινον (Lycosoura; *IG V* 2.514.5–6 = Sokolowski 1969, n° 68. 5–6 = Dubois 1986, II, pp. 301–305).

un “manteau des Coraxes”, Κοραξικὸν ... λῶπος (il s’agit d’une peuplade scythe). Surtout, on a la preuve qu’il existait un manteau typique de Théra – Théophraste parle des “manteaux des Théréens”, ἴμάτια τῶν Θηραϊκῶν¹⁰⁰. Toutefois, l’interdiction de manteaux “théréens” *vel sim.* est sans parallèle: c’est un premier point faible de cet essai, le second étant que l’étymologie du nom de “Théra” n’est pas assurée.

(e) Avec l’imagination nécessaire, d’autres lectures pourraient encore être proposées. J’en livre ici un exemple. La racine **gʷer-*, “avaler, dévorer” a donné, outre βιβρώσκω, “dévorer”, βορᾶ, “nourriture d’une bête sauvage”, etc., le nom du “gouffre”, βάραθρον. Βάραθρον a une variante βέρεθρον (*Iliade*), à laquelle correspond une forme arcadienne ζέρεθρον livrée par Strabon (Hésychius la mentionne également, mais sans indication de provenance). Son aboutissement final pourrait être livré par Hésychius avec δέρεθρον – mais sans indication de provenance¹⁰¹. Il se fait que βάραθρον a été utilisé pour désigner un objet typiquement féminin. Aristophane, *Fr.* 320.8 l’emploie en effet dans une liste impressionnante d’objets utilisés par les femmes – βάραθρον est encadré par χιτῶνα et ἔγκυκλον, de sorte qu’il pourrait s’agir d’un nom de vêtement. Son sens nous échappe – fait-il allusion au coût (“ruineux” ?) ou à une caractéristique matérielle (“avalant”, i.e. “cachant” son porteur ?) du vêtement ? Je ne crois donc pas qu’il soit complètement exclu de rattacher ζτεραιον à **gʷer-*.

Ζτεραιον aurait un radical identique au ζερ- de ζέρεθρον, avec soit un élargissement -α- et le suffixe -ιον, soit le suffixe -αῖον. S’il en était ainsi, ζτ- livrerait une graphie archaïque de **gʷ* devant voyelle antérieure, ce qui authentifierait les gloses ζέλλειν, etc. évoquées plus haut (§ 4.1.2) lors de l’examen de -Ιεδο-. Il faut cependant observer que l’aboutissement de **gʷ* met en jeu une dentale sonore et non pas sourde, contrairement à ce que fait attendre ζτ: c’est un obstacle très sérieux.

Au total, c’est l’hypothèse (c) qui suscite le moins d’objections. Si on l’acceptait et comprenait ζτεραιον comme *θηραιον, “en peau de bête sauvage” (ou “avec représentation de chasse” ??), on aurait la répartition suivante dans le bronze Robinson: devant voyelle antérieure, le produit de **ghw*, à savoir, par hypothèse, **th^s*, serait

¹⁰⁰ Théophraste, *fr.* 119 (élément signalé par Dubois 1986, II, p. 198).

¹⁰¹ Voir Dubois 1986, I, p. 68. Cet auteur considère la forme δέρεθρον comme “peut-être dorienne”. En fait, l’évolution **gʷe* > δε se retrouve dans tous les dialectes (y compris, donc l’arcadien: Dubois 1986, I, p. 65), à l’exception du groupe éolien (Lejeune 1972, pp. 47–48). Δέρεθρον pourrait donc être, notamment, arcadien.

rendu par $\zeta\tau$, alors que celui de $*k^w$, à savoir $*t^s$, l'est incontestablement par ζ . Il y aurait donc une notation différenciée selon que la dentale affriquée serait aspirée (= $\zeta\tau$?) ou non (= ζ). Tout comme, vraisemblablement, pour la graphie $\tau\zeta$ (§ 3.1), il s'agirait d'une notation conventionnelle, où ζ marquerait le caractère affriqué du phonème, tandis que le τ y apporterait un correctif. Cet emploi de τ pose toutefois un problème ici, car il paraît bizarre que τ serve à spécifier une aspiration: c'est plutôt un ϑ que l'on attendrait – d'autant plus que l'inscription *utilise* ϑ . À défaut de ϑ , un h aurait pu convenir – mais cette lettre est absente du bronze Robinson¹⁰². La différence de graphies symboliserait-elle un autre trait que l'aspiration, comme le degré doux ~ fort de l'élément occlusif ? On sait en effet qu'un élément occlusif sourd aspiré (ici, le $*th$ de $*th^s = \zeta\tau$?) est normalement doux, alors que son correspondant non aspiré (ici, le $*t$ de $*t^s = \zeta$) est théoriquement fort¹⁰³. Cette idée se heurte cependant elle aussi à un obstacle: on s'attend à ce que ce soit le phonème fort qui soit caractérisé par l'addition d'une occlusive sourde, τ , alors que c'est l'inverse qui s'observe. Pour aplani la difficulté, on pourrait supposer que les évolutions de $*k^w$ et de $*ghw$ n'auraient pas été rigoureusement identiques ou synchroniques. La seule différence que l'on puisse raisonnablement imaginer dans cette hypothèse concerne le passage de la palatale à l'affriquée: nous avons supposé que $*k^w$ devant voyelle antérieure avait abouti à une affriquée à l'époque de nos inscriptions (§ 2–3). Se pourrait-il que $*ghw$ devant voyelle antérieure soit seulement arrivé au stade palatal, $*th^y$? On aurait alors les correspondances suivantes: $*k^w > *t^s = \zeta \sim *ghw > *th^y = \zeta\tau$. Il faut cependant bien reconnaître que, ici non plus, le τ n'a guère de rapport perceptible avec les caractéristiques qu'il est censé véhiculer. L'ultime solution que j'entrevoie serait de supposer que $\zeta\tau$ se différencierait de ζ en ceci qu'il noterait une affriquée *longue*, avec allongement de la consonne à l'initiale absolue comme on en a envisagé la possibilité pour $\tau\zeta\epsilon\tau\zeta\alpha-$ (§ 3.1). Ici, enfin, l'emploi de τ trouverait une justification, puisqu'il spécifierait cet allongement¹⁰⁴. À ceci près que l'ordre que nous attendrions serait $*\tau\zeta$ plutôt que $\zeta\tau$.

Ces difficultés invitent à ne pas éliminer trop vite l'hypothèse de $\zeta\tau\zeta\alpha\iota\omega\nu = \sigma\epsilon\iota\zeta\alpha\iota\omega\nu$, “bariolé, orné, garni de broderies” (voir [b])

¹⁰² Elle aurait pu y apparaître plusieurs fois, mais je pense que le parler de ce texte était psilotique (§ 2.3).

¹⁰³ Lejeune 1972, p. 54; Brixhe 1996, p. 46.

¹⁰⁴ Et les graphies $\zeta\tau\zeta\alpha\iota\omega\nu$ et $\tau\zeta\epsilon\tau\zeta\alpha-$ pourraient alors suggérer l'idée que, à l'initiale absolue, les labiovélaires devant voyelle antérieure auraient pu avoir en arcadien une prononciation allongée dans les mots pleins.

ci-dessus), malgré les critiques qui lui ont été faites. Si οειρά reposait sur **twer-*, comme il est possible, mais non assuré, comment aurait évolué son **tw* initial ? D'après C. Brixhe, “on a l'impression ... que ... le produit de **tw* ... dans les dialectes assibilants ... a été traité comme **tj* à l'initiale”. Ceci implique selon lui le passage par (*t*)*t* > (*t*)*tf* (?) > (*t*)*ts* > *ss* ou *tt*¹⁰⁵. Ici aussi, toutefois, il faudrait supposer que notre ζτεο- < **twer-* (?) représenterait une affriquée longue, ce qui impliquerait un nouveau point faible s'ajoutant à ceux qui ont déjà été signalés.

Ce qui ressort de ce long examen, c'est qu'aucune des hypothèses formulées jusqu'ici n'est pleinement satisfaisante sur tous les points, bien que *θηραῖον soit la plus attrayante. Ces difficultés me font penser que la graphie ζτεοαιον pourrait ne pas être au-dessus de tout soupçon. S'agirait-il d'une erreur¹⁰⁶ ? Ou, à tout le moins, d'un essai maladroit d'hypercorrection ? Dans un texte où figure un élément apparemment archaïque ou obsolète (δυσμενές)¹⁰⁷, cette dernière hypothèse ne peut être complètement exclue. Si elle devait être admise, il va de soi que plusieurs objections présentées ci-dessus devraient être reconsidérées.

5. Si l'on admet ce qui précède, la majorité (9/10) des emplois de la lettre *ῃ* serait cohérente: elle noterait très vraisemblablement toujours une affriquée dentale sourde /t^s/ issue de **k^we* ou *k^wi-*. Le seul exemple non conforme serait fourni par ἀπνῃεδομίν[ou] *vel sim.* *ῃ* y noterait vraisemblablement /d^z/, résultant sans doute d'une erreur par hypercorrection.

Ce qui semble sûr, c'est que cette évolution conditionnée des labio-vélaires était largement diffusée en Arcadie: en effet, elle est attestée aussi bien dans le centre (Mantinée) que dans le nord (Phénéos) et le sud (Tégée), avec les notations par *ῃ*, ζ et τζ de l'aboutissement de **k^w*.

6. Il reste à évoquer l'origine de la lettre *ῃ* qui nous occupe. On a renoncé actuellement à y voir le descendant direct d'un caractère sémitique et on y reconnaît, bien plus sagement, une création grecque, et, plus précisément, arcadienne¹⁰⁸.

¹⁰⁵ Brixhe 1996, pp. 64, 50–52, 57.

¹⁰⁶ Beattie 1947, p. 69 évoque en passant la possibilité que ζτ soit une erreur pour τζ.

¹⁰⁷ Voir Dubois 1986, I, p. 79, II, p. 199.

¹⁰⁸ Voir par exemple LSAG 1961, pp. 212–213; Dubois 1986, I, pp. 66–67.

6.1. Une première question à traiter est celle de la source alphabétique de *N*. On pourrait concevoir que les Arcadiens aient mis au point le tracé de *N* à partir d'une lettre dont la valeur phonétique ne se serait pas trop écartée du phonème qu'ils voulaient noter de façon spécifique. Cette idée est sans aucun doute attrayante, mais elle n'est pas la seule possible. En effet, on a la preuve qu'un tracé de lettre arcadienne peut être adopté *sans* considérer la valeur phonétique du signe source: à Mantinée, et seulement à cet endroit, la lettre μ , notant /m/, peut avoir un tracé en forme de parenthèse fermante moderne []). Or, ce tracé semble manifestement issu de la lettre locale γ en forme de parenthèse ouvrante [(), qui note, elle, /g/¹⁰⁹. Dans ce cas précis, le nouveau tracé a simplement été obtenu par rotation de 180° de l'ancien et la valeur phonétique du signe source n'a aucun rapport avec celle du signe cible. Cette observation invite à chercher dans le répertoire alphabétique archaïque grec les signes dont la forme n'est pas trop éloignée de *N*, indépendamment de leur valeur phonétique. Leur liste est la suivante:

- (a) ζ (*I*), par rotation de 90° vers la droite ou la gauche, transformation de la haste centrale en oblique et inclinaison des deux hastes verticales: *I* > *N*.
- (b) *h* (*H*), par transformation de la haste centrale en oblique et inclinaison des deux hastes verticales: *H* > *N*.
- (c) *v* (*N*), par inversion de la haste oblique centrale: *N* > *N*¹¹⁰.
- (d) *san* (*M*), par suppression de la dernière haste de droite et inclinaison de la première haste de gauche: *M* > *N*¹¹¹.
- (e) *σ* à trois branches (ς), par rotation de 90° vers la gauche: ς > *N*¹¹².
- (f) *σ* à quatre branches (ξ), par rotation de 90° vers la gauche et suppression de la dernière haste de droite: ξ > *N*.

On peut bien sûr avoir des préférences pour telle ou telle solution, mais une certitude est hélas hors de portée. Le *v* et le *σ* à trois branches sont les plus économiques (une seule modification), alors que ζ est le plus coûteux (quatre modifications). Mais ζ a pour lui d'avoir effectivement servi à noter /t^s/. La lettre *h* a pour elle que la haste centrale du signe de l'aspiration, *h* (*H*), est effectivement disposée

¹⁰⁹ Sur cette forme de μ , voir § 6.2.2, 6.3.1, 6.3.2.1. On peut voir la coexistence du μ innovant []) et du γ [() dans IG V 2.261, 262, 323 n° 4.

¹¹⁰ Fougères 1892, dans l'édition *princeps* du "jugement de Mantinée", avait (fautivement) cru que *N* était une variante de *N* et devait être lu *v*.

¹¹¹ Ainsi, Buck 1955, p. 18; Lejeune 1972, p. 89; Dubois 1986, I, p. 66.

¹¹² Ainsi, Brixhe 1996, p. 88.

en oblique (et avec la même inclinaison que *U*) dans une inscription archaïque arcadienne¹¹³ – voir aussi § 6.4.3.

6.2. Où *U* a-t-il été créé ?

6.2.1. Il est évidemment frappant d'observer que *U* n'apparaît que dans un seul site, Mantinée, et dans un seul texte. Les lacunes, certainement immenses, de notre documentation font que l'on ne peut raisonner à partir de là qu'avec réserves. Mais comme l'Arcadie a livré à ce jour environ quatre-vingts inscriptions archaïques non monétaires, nous ne sommes pas complètement démunis et il est très tentant de conclure que *U* est une création proprement mantinéenne¹¹⁴. Signalons que, tout en ayant joué un rôle relativement modeste jusqu'aux environs de 500 (§ 6.4.1), Mantinée n'était pas dépourvue d'originalité: elle avait instauré une pratique musicale et chorégraphique remarquable (et d'ailleurs fort admirée) et avait mis au point une forme de duel (la monomachie)¹¹⁵. Dans le domaine institutionnel, Scillonte demandera l'arbitrage de Mantinée au début du VI^e s. (avant 570)¹¹⁶. Et un peu plus tard, vers le milieu du même siècle, c'est un Mantinéen, Démonax, qui sera envoyé à Cyrène, à la suggestion de la Pythie de Delphes, pour réformer les institutions et restaurer la paix publique¹¹⁷. On n'aurait évidemment jamais fait appel à des Mantinéens en dehors de l'Arcadie si les compétences constitutionnelles et politiques de la cité n'avaient pas été remarquables. Et comme les réformes de Démonax impliquent “a somewhat sophisticated political thinking”¹¹⁸, il est très tentant de conclure que Mantinée avait quelque chose d'un centre intellectuel déjà au VI^e s.

6.2.2. Toutefois, Mantinée est arcadienne. Or, les Arcadiens sont connus pour avoir été inventifs en matière de caractères alphabétiques, ce qui sort *U* de son apparent isolement. Je résume ici l'excellent petit dossier qu'a donné L. Jeffery sur ce sujet¹¹⁹. L'épigraphie

¹¹³ Caphyai, vers 475–450 ? (Ca 1.3). Cette variante, bien que rare, est attestée dans différentes régions de la Grèce archaïque (LSAG 1961, p. 28).

¹¹⁴ LSAG 1961, p. 212 attribue la création de *U* à “some innovator in Mantinea (if not elsewhere)”. Nielsen 2002, p. 74 y voit aussi (mais avec les trois autres nouveautés graphiques arcadiennes: § 6.2.2) une innovation mantinéenne.

¹¹⁵ Voir Fougères 1898, pp. 346–354, 363; Jeffery 1976, pp. 171, 187.

¹¹⁶ Fougères 1898, p. 362.

¹¹⁷ Fougères 1898, pp. 333–334, 363.

¹¹⁸ Nielsen 2002, p. 218.

¹¹⁹ LSAG 1961, pp. 206–207, 212–214.

arcadienne archaïque connaît quatre tracés spécifiques de lettres: ε [de forme -], μ [de forme |], ψ [de forme X] et *N*¹²⁰. Trois d'entre eux sont attestés exclusivement au V^e s., mais μ pourrait aussi apparaître dans le dernier quart du VI^e s.¹²¹ Leur répartition est la suivante:

	ε = -	μ =	ψ = X	<i>N</i>
Mantinée	12 textes ¹²²	7 textes ¹²³	1 texte ¹²⁴	1 texte
Lousoi (?)	2 textes ¹²⁵			
Psophis			1 texte plus le monnayage ¹²⁶	
Autres cités arcadiennes				

On voit que Mantinée ne se distingue pas seulement par l'emploi, unique en Arcadie, de *N*, mais aussi parce qu'elle monopolise (μ) ou concentre (ε) deux autres innovations graphiques. Ceci donne l'impression que Mantinée pourrait avoir été à cette époque un centre scripturaire assez vivant, où l'on n'hésitait pas à employer de nouveaux caractères et/ou de nouveaux tracés et à les utiliser sur supports durables. Il est donc très tentant de considérer que c'est à Mantinée qu'auraient été créés les tracés innovateurs d'ε et μ (en plus de *N*: § 6.2.1).

Quant à X, plusieurs facteurs suggèrent qu'il pourrait avoir été créé à Psophis: (a) sa concentration à cet endroit; (b) son attestation plus ancienne à Psophis qu'à Mantinée; (c) pour un troisième argument,

¹²⁰ Je n'entre pas ici dans le détail de certaines variantes de ces tracés – ainsi, la variante d'ε ayant une forme de signe “égal” [=] à Lousoi ([?]: Ma 2; sur la localisation de ce texte, voir § 7).

¹²¹ Il est aussi possible qu'il existe un exemple de μ [|] dans une inscription postérieure au V^e s. (*IG* V 2.323 n° 48: III^e s.). Il s'agit d'un *sigle* (qui pourrait, par conséquent, être étranger au système courant) figurant au verso du tessère. Les *IG* le lisent σ, mais le sens de lecture fait préférer μ.

¹²² *IG* V 2.285 (V^e s.), 323 n° 1, 2, 5, 6, 7, 8, 15, 16, 17, 18, 19 (tous vers 450–400).

¹²³ *IG* V 2.261 (vers 460–450 ?), 262 (vers 450 ?), 323 n° 4, 8, 19, 21 (tous vers 450–400); LSAG 1990, p. 449 A (525–500 ? – localisation non totalement assurée).

¹²⁴ *IG* V 2.323 n° 20 (vers 450–400) = Dubois 1986, II, p. 120 – LSAG 1961, p. 213 signale deux exemples de X dans les tessères d'*IG* V 2.323, mais je n'ai pas trouvé le second.

¹²⁵ *IG* V 2.402 (V^e s.); Ma 2 (V^e s.). Sur la provenance de ces deux textes, voir § 7.

¹²⁶ Ps 1 (500–475 ?). Sur les monnaies anciennes de la cité, attestées depuis la première moitié du V^e s., voir Babelon 1907, col. 873–878; LSAG 1961, pp. 213, 215.

voir § 6.3.2.2. Il me semble donc moins probable que \mathbb{X} soit une création mantinéenne, comme le pense Nielsen 2002, p. 74.

Cela dit, les quatre nouvelles lettres arcadiennes ne peuvent pas être mises sur le même pied en termes d'innovation: ϵ et μ modifient simplement les tracés de signes déjà existants, alors que \mathcal{U} constitue un nouveau caractère qui s'ajoute à l'alphabet. Quant à ψ [\mathbb{X}], il s'agit d'une création hybride. L'alphabet arcadien n'avait aucun signe spécifique pour /ps/ (il était de type "rouge"¹²⁷), alors que d'autres alphabets voisins, comme, sans aucun doute, ceux d'Argos ou de Corinthe, en disposaient. La nouveauté a consisté à introduire en Arcadie la lettre ψ connue ailleurs, mais en la dotant d'un tracé innovant dont on verra l'explication à l'instant (§ 6.3.2.2). \mathcal{E} et μ témoignent donc d'une création formelle, alors que ψ et surtout \mathcal{U} manifestent une capacité de modification du système. Ajoutons à ce volet créatif une inventivité *orthographique*, puisque les digrammes $\tau\zeta$ et $\zeta\tau$ (§ 2.3, 4.3) sont exclusivement documentés en Arcadie.

6.3. Pourquoi les nouveaux caractères arcadiens ont-ils été créés ?

6.3.1. Facteur général: l'ethnicité locale

Une des raisons concevables de la création de \mathcal{U} et des trois autres nouvelles lettres me semble être le désir de mieux marquer l'individualité locale¹²⁸. Il est en effet clair que l'écriture était un marqueur ethnique important dans la Grèce archaïque¹²⁹, ainsi que le montrent ses nombreux alphabets locaux.

Il me semble à peu près certain que l'ethnicité pourrait être intervenue dans *l'emploi* des quatre caractères arcadiens qui nous occupent. En effet, les inscriptions archaïques de Mantinée et (?) Lousoi utilisent concurremment les tracés "innovateurs" (i.e. propres à l'Arcadie) et "standard" (i.e. non limités à l'Arcadie) des deux lettres les mieux diffusées, ϵ et μ ¹³⁰. Leur emploi est manifestement libre: lorsqu' ϵ et μ sont tous deux employés dans un texte, on trouve, au

¹²⁷ LSAG 1961, p. 208; Guarducci 1995², pp. 82, 118–120.

¹²⁸ Sur une série d'aspects de l'ethnicité arcadienne, voir Nielsen 2002, pp. 52–88.

¹²⁹ Sur la définition de l'ethnicité, voir Hall 1997, pp. 17–33 – mais la section que cet ouvrage consacre aux alphabets grecs (pp. 143–153) n'a pas l'importance que méritait le sujet. Du coup, sa conclusion est peu crédible: "it seems unlikely that there is a direct or unmediated relationship between the script that a community employed and the ethnic identity which it professed".

¹³⁰ Dans cet examen, je ne tiendrai pas compte d'*IG V* 2.403 (vers 480), dont l'authenticité n'est pas assurée.

choix, les deux tracés “standard”¹³¹, les deux tracés “innovateurs”¹³², ou bien un tracé “innovateur” et un tracé “standard”¹³³. Or, cette répartition graphique pourrait être mise en relation avec un trait dialectal spécialement marquant, la conjonction de coordination répondant à l’attique *καὶ*. En Arcadie, celle-ci a deux formes: l’une, typiquement arcadienne, *κάς*; l’autre, d’origine étrangère, *καί*. Ce que l’on observe, c’est une répartition très nette: dans les inscriptions de Mantinée et Lousoi utilisant au moins un des tracés “innovateurs”, on ne trouve que *κάς*¹³⁴, alors que celles qui emploient les deux tracés “standard” ont *καί*¹³⁵. Il pourrait y avoir là une indication révélatrice d’une corrélation entre dialecte et écriture, avec une tendance à associer le *κάς* dialectal à des tracés “innovateurs” et le *καί* d’origine étrangère à des tracés “standard”. Le très petit nombre d’inscriptions en cause limite bien entendu la portée du constat, mais ce qui est encourageant, c’est qu’une autre inscription archaïque de Lousoi atteste la coexistence de traits *dialectaux non arcadiens autres que καί – Ἀρτάμιτος* et non pas *Ἀρτέμιτος*, de même que *ἐν* et non pas *ἴν* – et de tracés “standard” d’*ε* et de *μ*¹³⁶. Ces exemples me font penser que la prise en compte parallèle de caractéristiques dialectales et graphiques gagnerait à être généralisée chaque fois que possible: elle pourrait se révéler fructueuse tant pour les dialectologues que pour les épigraphistes étudiant les inscriptions archaïques.

Peut-on aller plus loin et supposer que l’ethnicité ait joué un rôle dans la *création* de nos quatre caractères arcadiens ? Je pense que ce facteur a une réelle chance d’avoir joué dans le cas de *ψ* et pourrait être intervenu pour *N* (§ 6.3.2.2–3).

6.3.2. Conditions particulières

Indépendamment de l’état d’esprit novateur qui a permis leur apparition et de l’ethnicité qui l’a peut-être favorisée, est-il possible de justifier la création de chacun des nouveaux caractères arcadiens ?

¹³¹ Mantinée: *IG V* 2.282 (vers 422 ?) – Lousoi: *IG V* 2.387 (vers 450–430 ?); *IG V* 2.399 (vers 475–450 ?).

¹³² Mantinée: *IG V* 2.323 n° 8, 19 (tous vers 450–400).

¹³³ Mantinée: *IG V* 2.261 (vers 460–450 ?) et 262 (vers 450 ?) – Lousoi (?): *IG V* 2.402 (V^e s.) – sur la localisation de ce dernier texte, voir § 7.

¹³⁴ Mantinée: *IG V* 2.261 (2 ex. de *κάς*), 262 (3 ou 4 ex. de *κάς*).

¹³⁵ Mantinée: *IG V* 2.282 (1 ex. de *καί*) – Lousoi: *IG V* 2.387 (3 ex. de *καί*).

¹³⁶ *IG V* 2.399 (vers 475–450 ?). Bien entendu, la portée de cette coexistence serait nulle si l’on admettait qu’*IG V* 2.402 et Ma 2 seraient non pas lousiens, mais mantinéens (§ 7). En effet, Lousoi n’aurait connu en ce cas que les tracés “standard”.

6.3.2.1. ε et μ

Selon L. Jeffery, μ [μ] pourrait être une forme sténographique, alors qu’ε [-] le serait très probablement¹³⁷. De fait, c’est la vingtaine de tessères d’IG V 2.323 n° 1–21a qui a livré la majorité des textes utilisant les tracés innovateurs d’ε et μ. Or, ces documents ont été tracés sur argile fraîche. On y observe une nette tendance à adopter des tracés simplifiés, avec par exemple des *omicron* consistant en un simple point, des *sigma* ressemblant quasiment à des lignes droites, le remplacement de la barre horizontale de l’α par un point, etc. Il s’agit de toute évidence d’une écriture assez simplifiée qui situe effectivement les deux formes innovatrices d’ε et μ dans une ambiance tachygraphique.

6.3.2.2. ψ

La forme Χ de ψ a certainement été créée pour doter l’alphabet arcadien archaïque d’une lettre qui y était absente, mais existait dans des alphabets voisins: LSAG 1961, p. 213 suppose très vraisemblablement que le créateur de Χ utilisait couramment un X (= /kh/) qui avait la forme Ψ ou Ψ (avec ou sans haste inférieure), mais qu’il connaissait l’existence d’un ψ (= /ps/) de forme Ψ ou Ψ dans un autre alphabet. Voulant doter son alphabet d’un signe de même valeur phonétique que ce ψ, mais de forme distincte, il aurait diacrité Ψ ou Ψ de manière à obtenir Χ¹³⁸ – Babelon 1907, col. 877 signale que, dans le monnayage, le tracé Χ est moins fréquent qu’une variante sans haste inférieure verticale.

Il me semble possible d’avancer une raison plausible à cette création. En effet, la majorité des attestations de Χ est concentrée dans une localité dont le nom débute précisément par ... Ψ: Psophis (Ψωφίς; § 6.2.2). Il semble donc assez naturel de supposer que c’est la nécessité d’écrire spécialement souvent ψ à Psophis même qui aurait incité un lettré de cette localité à introduire dans son alphabet une lettre connue en dehors de l’Arcadie, mais absente du répertoire arcadien de l’époque. Il y a plus: l’une des légendes des monnaies archaïques de Psophis est Ψ, ce qui établit que cette lettre pouvait à elle seule symboliser le nom de la cité¹³⁹. Il y a donc une très bonne chance pour que ψ ait été créé pour des raisons d’ethnicité, de manière à doter Psophis d’un caractère qui la représenterait – sans compter une

¹³⁷ LSAG 1961, pp. 206, 213.

¹³⁸ Ce Χ notant ψ est attesté ailleurs: Guarducci 1995², p. 81. LSAG 1961, p. 213 explique cette coexistence par des créations indépendantes ou, plutôt, un emprunt.

¹³⁹ Voir LSAG 1961, p. 215. Les deux autres légendes archaïques sont Ψō et Ψōφι – Babelon 1907, col. 873–878 ne signale que ces deux dernières.

raison pratique: utiliser une seule lettre au lieu de deux ($\psi \sim \varphi\sigma/\pi\sigma$). Une raison subsidiaire qui a peut-être pu pousser à cette création est d'ordre structurel: l'alphabet arcadien possédait la lettre ξ , notant /ks/, mais ne disposait pas de son correspondant notant /ps/. Il a pu (?) paraître naturel de combler cette lacune.

6.3.2.3. *N*

Pourquoi avoir inventé *N*? Un motif incontestable vient de ce qu'il existait en arcadien un phonème qui n'était pas exactement noté par les lettres connues jusqu'alors et que l'on souhaitait visiblement transcrire de façon spécifique. Or, les alphabets archaïques arcadiens (y compris celui de Mantinée) connaissaient la lettre ζ (§ 3.1), qui était héritée et notait aussi bien /d^z/ que /t^s¹⁴⁰. Il a peut-être paru souhaitable de créer une lettre notant spécifiquement /t^s/ (et, à l'occasion, /d^z/), tout comme il est possible qu'une raison de symétrie ait incité à créer la lettre \times notant ψ (§ 6.3.2.2).

Une justification supplémentaire, mais bien plus conjecturale, de la création de *N* pourrait être le désir de renforcer ou conserver grâce à l'écriture un phonème perçu comme menacé. C'est un fait que, déjà dans le "jugement de Mantinée", *N* notant le produit de *k^w est remplacé une fois par la lettre qui lui succédera partout ailleurs, τ. Ceci démontre à tout le moins que la prononciation ancienne /t^s/ était activement concurrencée par /t/. Il se pourrait même que le rédacteur du "jugement" n'ait plus couramment prononcé /t^s/ le phonème qu'il notait par *N*: cette prononciation pourrait peut-être avoir été obsolète (§ 2.4). On se souvient en effet que ce rédacteur pratique plusieurs hypercorrections (§ 4.1.2) – preuve de son insécurité linguistique: sa connaissance du dialecte local intégrait un minimum de deux composantes, l'une, traditionnelle, l'autre, novatrice, et tout en essayant d'écrire de façon conservatrice, il lui arrivait effectivement de confondre. On observera d'ailleurs que cette situation de concurrence linguistique n'est pas limitée au "jugement de Mantinée". Des traits dialectaux étrangers sont attestés ailleurs dès les plus anciennes inscriptions arcadiennes conservées¹⁴¹. Ainsi, dès le dernier quart du

¹⁴⁰ Dans ce qui suit, je considère conventionnellement qu'à l'époque (inconnue) de la mise au point de l'alphabet arcadien, les lettres en cause avaient la même valeur que dans les textes ultérieurs.

¹⁴¹ Corriger, par conséquent, Dubois 1986, I, p. 13, pour qui "quelques traits de koina ou de koiné apparaissent sporadiquement dès le IV^e siècle".

VI^e s., on a: *καί* et non *κάς*¹⁴²; *ιαρός* et non *ἰερός*¹⁴³. Au V^e s., on a: *Ἄρταμπος* et non *Ἀρτέμιτος*, de même que *ἐν* et non *ὶν*¹⁴⁴. Et dans la Mantinée des environs de 422 (?), le texte *IG V 2.282* contient la forme récente *καί* et non pas *κάς*. Dans ce même site, mais au début du IV^e s., l'inscription publiée par te Riele 1987 ne comporte pas moins de neuf exemples de la conjonction de coordination; or, on n'a *jamais* la forme typiquement arcadienne *κάς*, mais *toujours* le *καί* récent (sans compter un v éphelcystique ...). Selon Dubois, le bronze Robinson (vers 525 [?]; Phénéos) comporterait aussi un exemple de *καί*, mais je pense que cette analyse ne s'impose pas¹⁴⁵. Ce que les inscriptions nous montrent, c'est donc une situation où, dès ses textes les plus anciens, l'arcadien était activement concurrencé et infiltré sur tout son territoire par d'autres dialectes grecs. Il ne serait donc pas absurde de supposer que, percevant, par hypothèse, que le phonème /t^s/ était en danger, un lettré mantinéen ait cru pouvoir le renforcer (ou en conserver une trace) en lui attribuant une notation spécifique (sur la question de savoir si ce lettré peut, ou pas, être identifié avec le rédacteur du “jugement de Mantinée”, voir § 6.4.3). Si ce scénario devait correspondre à la réalité, la mise au point de *Η* pourrait avoir répondu à un désir de mieux caractériser l'ethnicité mantinéenne. Il faut toutefois reconnaître que ce bel effort n'a guère eu de succès dans la langue écrite, puisque *Η* n'est documenté dans aucun autre document conservé¹⁴⁶.

¹⁴² Tégée: *IG V 2.75* (vers 525–500 ?) – mais il n'est pas absolument sûr que cette partie du texte soit en prose.

¹⁴³ Lousoi: *IG V 2.400* (vers 525 ?).

¹⁴⁴ Lousoi: *IG V 2.399* (vers 475–450 ?).

¹⁴⁵ Dubois 1986, I, p. 136; II, pp. 196, 200. Le texte porte KAOZIΣ (l. 4), avec, indiscutablement, *κα* notant la conjonction de coordination répondant à l'attique *καί*, suivi par *ὅζις* (= attique *ὅτις*: § 2.3). Dubois explique ce *κα* par une “chute du *ι* de la diphongue de la conjonction *καί*” en alléguant “d'autres exemples de ce phénomène”. En fait, ces exemples sont au nombre de trois et ne me semblent pas recevables (§ 6.4.3). Quant au *κα* de ce texte-ci, une erreur est possible, comme le montre le parallèle du *ι* oublié l. 3 dans *ἡγόνοι*). Dubois 1986, I, p. 214 explique cette dernière omission par “l'impossibilité matérielle de graver l'*iota*”, mais l'argument n'est pas irréfutable: il aurait suffi que le graveur serre légèrement les sept dernières lettres de la ligne pour pouvoir écrire le *i* final. Il en résulte que notre *κα* peut être compris comme *κά(ζ)* ou bien *κα(ι)*. Si l'on ne considère pas que le parler de Phénéos est psilotique, contrairement à la position adoptée ici (§ 2.3), une autre analyse me paraîtrait encore possible. KAOZIΣ pourrait représenter **κὰ* *ὅζις* < **κάς* *ὅζις*, avec transformation en aspirée de la sifflante finale de *κάς* en position intervocalique – cf. le chypriote *ka-a-ti*, *κὰ* *ἀντί* < **κάς* *ἀντί* (Masson 1983, n° 217.5; première moitié du V^e s.).

¹⁴⁶ Mais on trouvera encore une notation spécifique de /t^s/ (par *τζ*) dans l'inscription lacono-arcadienne de Tégée, qui est postérieure au “jugement de Mantinée”:

6.4. Quand la création de *U* s'est-elle produite ?

6.4.1. Commençons par rappeler une observation faite par Lejeune 1979, p. 57: “nous avons l'impression de saisir l'usage de *U* sur sa fin”. Effectivement, *U* n'apparaît que dans une seule inscription, et il y est déjà remplacé une fois par *t*.

De ce constat, il est tentant de conclure que la lettre *U* aurait été introduite à Mantinée un certain nombre de générations avant le “jugement”, lors d'une réforme orthographique: ce qui serait, à nos yeux, sa première apparition correspondrait en réalité à la fin d'un parcours relativement long. Il n'y a, à vrai dire, rien d'impossible à cette façon de voir. Du point de vue phonétique, il est en effet raisonnable de croire que **kʷ* et **gʷ* ont commencé à se palataliser devant voyelle antérieure en arcadien bien avant les environs de 450. Nous avons d'ailleurs la preuve qu'il en a bien été ainsi grâce au bronze Robinson (§ 2.3), qui emploie déjà *ζ* pour noter l'aboutissement de **kʷ* devant *e/i* vers 525 (?). Quant à l'absence de *U* avant le “jugement de Mantinée”, elle tiendrait à ce que l'on ne connaît que deux ou trois textes mantinéens qui lui soient indiscutablement antérieurs, et qu'ils ne comportent aucune forme susceptible d'être rendue par *U*⁴⁷. Enfin, l'emploi mantinéen (?) vers 525–500 (?) de la nouvelle forme de *μ* montre que le courant novateur était déjà à l'œuvre dans l'écriture à l'extrême fin du VI^e s. (§ 6.2.2).

Toutefois, la création de la lettre *U* n'a pas nécessairement pris place à une époque bien plus reculée que celle du “jugement de Mantinée”. On pourrait en effet voir dans ce *U* une création récente, à situer dans la première moitié du V^e s. Tel était l'avis de L. Jeffery, pour qui *toutes* les nouveautés graphiques arcadiennes “are the work of some innovator during the course of the fifth century, which did not survive the introduction of the Ionic alphabet in the early fourth” et elle évoque pour *U* une “short-lived local invention”¹⁴⁸. Je pense qu'il est un peu excessif d'attribuer les quatre créations à un seul auteur, puisque *ψ* [χ] pourrait avoir été créé à Psophis alors que *U*, *ε* et *μ* semblent être d'origine mantinéenne (§ 6.2.2). De même, on vient de voir à l'instant qu'il ne faut pas limiter la période de créativité graphique au seul V^e s. Il n'empêche que, si l'on y apporte ces deux correctifs, l'opinion de L. Jeffery me semble loin d'être absurde.

§ 2.3.

¹⁴⁷ LSAG 1990, p. 449 A (525–500 [?]; localisation non totalement assurée); Ma 1 (vers 475 ?); IG V 2.261 (vers 460–450 ?).

¹⁴⁸ LSAG 1961, pp. 213, 40.

Même si le mouvement d'innovation graphique a commencé vers 525–500, rien ne constraint à concentrer toutes les nouveautés à cette date – rappelons que le tracé innovant d'*e* n'apparaît que dans les inscriptions du V^e s. et que *H* n'est documenté que vers 450 (?).

Je conclurai donc que la date de la création de *H* est, pour nous, inconnue: elle peut s'être placée à n'importe quel moment entre 525–500 et l'époque du "jugement de Mantinée".

L'idée que la région de Mantinée serait devenue graphiquement innovante entre ± 525 et ± 450 est-elle toutefois compatible avec les données historiques disponibles ? Ce qu'en écrivait G. Fougères dans l'imposante monographie qu'il a consacrée jadis à Mantinée et à l'Arcadie orientale livre un bon début de réponse: "Avant le VI^e siècle, Mantinée ne joue aucun rôle personnel dans l'histoire primitive de l'Arcadie". Puis, "après des siècles d'effacement, tout à coup Mantinée, au V^e siècle, entre en scène et devient l'âme d'une coalition contre Sparte. Le contraste ... ne peut s'expliquer que par une métamorphose de l'État mantinéen, tel que le passage du régime rural à la forme urbaine". Pour Fougères, l'événement crucial de ce changement est le synœcisme, qu'il date des environs de 464–459. Et c'est à partir de ce moment que Mantinée, devenue une authentique petite puissance, sera en mesure d'effectuer une véritable conquête territoriale et mettra la main sur la Parrhasie vers 425–422¹⁴⁹. Après plus d'un siècle de recherches, on ne formule bien sûr plus les choses exactement de la même façon que Fougères, mais les lignes de force de l'histoire mantinéenne demeurent fondamentalement les mêmes. Pour Nielsen 2002, c'est à nos yeux au VI^e siècle qu'émergent les *poleis* arcadiennes en tant que communautés politiques. Pour ce qui est de la Mantinique, "the earliest remains of Mantinea in the plain go back to the fifth century", époque où "Mantinea was centered on an urban centre". Pour la datation du synœcisme, on hésite entre le VI^e s. et 464–459, mais Nielsen doit reconnaître que "a date in the first half of the fifth century would seem not unlikely" et que "the synoecism was a reinforcement of an already existing centre". Quant à la période 431–418, il n'hésite pas à évoquer un "empire" mantinéen et pense que "Mantinea ruled its allies in much the same way as Athens ruled her allies in the Delian League"¹⁵⁰. On voit donc que c'est essentiellement à partir des environs de 500 que se prépare, puis se réalise et se développe un État mantinéen digne de

¹⁴⁹ Fougères 1898, pp. 360, 366, 372–388.

¹⁵⁰ Nielsen 2002, pp. 227, 321, 173–174, 371, 372 – voir aussi pp. 168–171, 213, 567–572. Voir encore Jeffery 1976, pp. 169–172, 175.

ce nom. Or, ce développement englobait depuis longtemps la sphère culturelle, ainsi que nous l'avons déjà vu (§ 6.2.1).

6.4.2. L'emploi des tracés innovateurs mantinéens est révélateur de la mentalité des rédacteurs et graveurs de l'époque.

Nous avons vu que c'est Mantinée, et elle seule, qui va vraisemblablement créer, puis utiliser le nouveau tracé [μ] de μ. On le trouve dans sept documents répartis entre ± 525 et ± 450. Ce qui est instructif, c'est que le monnayage mantinéen *ne l'emploiera jamais*¹⁵¹. Ce dont LSAG 1961, p. 213 conclut à juste titre que le nouveau tracé “never succeeded in ousting the accepted form”. Il faut s'interroger sur les raisons de cette situation. Le monnayage mantinéen débute aux environs de 500 et utilise, forcément, la lettre μ pour noter le début du nom de la cité¹⁵². Il aurait donc été naturel que la nouvelle forme de μ y apparaisse. Je pense que si elle ne l'a pas fait, c'est à cause de la nature sténographique de ce caractère. Peut-être sa forme tachygraphique a-t-elle semblé déplacée, parce que trop simplifiée, pour symboliser la cité dans ses monnaies: seul, le tracé “standard” [M] aurait été crédité du niveau requis.

Qu'en est-il de la nouvelle forme d'ε ? LSAG 1961, p. 213 observe justement qu'il n'en existe aucun exemple dans les documents officiels et suppose que ce tracé pourrait n'avoir été inventé qu'après ces derniers textes. C'est évidemment possible, puisque tous les documents employant le tracé innovant d'ε sont datés globalement du V^e s. ou de sa seconde moitié (§ 6.2.2), alors que les deux textes légaux des corpus lousien et mantinéen remontent aux environs de 460–450 (?) et 450 (?)¹⁵³. Je pense toutefois que le sort réservé à la nouvelle forme d'ε peut difficilement être séparé de celui du tracé innovant de μ, puisque tous deux témoignent d'une exclusion d'emploi dans des documents officiels: μ, dans la monnaie; ε, dans les textes légaux. Je crois donc que l'usage restreint d'ε pourrait se comprendre par un refus de compromettre la solennité des décisions publiques en employant un tracé perçu comme trop manifestement tachygraphique – ε consistait le plus souvent en un seul petit trait horizontal [-] – apparemment senti comme moins bon que la forme “standard”, avec ses trois traits horizontaux et sa haste verticale [E].

¹⁵¹ Voir Babelon 1907, col. 862–870.

¹⁵² Ce nom peut être réduit au seul M (Nielsen 2002, p. 571), lequel constitue alors un véritable symbole, mais cet usage n'est pas attesté dans les monnaies archaïques (LSAG, pp. 213, 215).

¹⁵³ Il s'agit d'IG V 2.261 et du “jugement de Mantinée” (IG V 2.262).

Si l'on acceptait cette façon de voir, il y aurait eu une hiérarchie dans les deux caractères sténographiques mantinéens: μ [μ] aurait semblé moins manifestement tachygraphique qu' ϵ [-]. Et de fait, le μ sténographique [μ] est tout simplement l'image en miroir du γ normal [γ], alors qu' ϵ ne répond à aucune lettre connue. Le fait que la lettre \mathcal{U} soit utilisée dans le “jugement de Mantinée” de préférence à ζ ou τζ, utilisés ailleurs pour noter le même phonème (§ 2.3), témoignerait alors de ce qu'elle était apparemment perçue comme une notation *meilleure* que les graphies “standard”.

Tout ceci pourrait indiquer qu'il existait à Mantinée différents registres graphiques – exactement comme on a pu y découvrir divers registres linguistiques (§ 4.1.2, 6.3.2.3).

6.4.3. Nous venons de voir que \mathcal{U} pourrait avoir été créé à n'importe quel moment de la période de ± 525 à ± 450. Je me demande s'il ne serait pas possible de resserrer cette fourchette chronologique en situant cette création à l'époque même du “jugement de Mantinée”.

Existerait-il des données contextuelles appuyant cette idée ? Je le pense. On a rappelé à l'instant que le rédacteur du “jugement” témoigne d'un net souci d'écrire la langue la plus correcte possible (§ 4.1.2). Or, son attention ne se limitait pas aux formes, mais s'étendait aussi à l'orthographe. Il est très frappant d'observer le nombre étonnant de consonnes redoublées à l'intérieur des mots de notre texte: on n'en a pas moins de onze exemples, avec λλ (l. 23), vv (l. 23), qq (l. 21, 27) et oo (l. 5, 6, 17, 19, 30, [33]¹⁵⁴, 35). Dans la majorité de ces cas, ce redoublement n'a rien d'étymologique mais s'explique comme un moyen, purement formel, de marquer la structure syllabique dans un groupe consonantique – le procédé utilisé est le suivant: la première des deux lettres redoublées marque explicitement la fin de la syllabe précédente; la seconde indique le début de la syllabe suivante¹⁵⁵. Ainsi, δικασται est-il écrit δικασται, ce qui indique que la frontière de syllabation est δικασται. La fréquence de ces consonnes redoublées est donc assez remarquable dans le “jugement de Mantinée”. Mais elle le devient encore plus si on la compare avec les usages attestés dans les autres documents archaïques d'Arcadie. Pour une question

¹⁵⁴ Il s'agit d'une restitution ($\pi\varrho\sigma[\sigma]\sigma\theta\alpha\gamma\epsilon\nu\acute{\epsilon}\varsigma$; l. 33) garantie par $\pi\varrho\sigma\sigma\theta\alpha\gamma\epsilon\nu\acute{\epsilon}\varsigma$ (l. 35) et par la gravure stoichédon de l'inscription.

¹⁵⁵ Voir Lejeune 1972, pp. 285–286; Threatte 1990, pp. 527–532; Devine–Stephens 1994, pp. 36–39.

de représentativité, je me limiterai ici à la séquence σσ, dont la situation est la suivante:

	Dans le “jugement de Mantinée”	En dehors du “jugement de Mantinée”
Consonne redoublée	7 ex. ¹⁵⁶	1 ex. ¹⁵⁷
Consonne non redoublée	3 ex. ¹⁵⁸	8 ex. ¹⁵⁹
Total des notations redoublées	7/10	1/9

Malgré le petit nombre d'exemples, l'opposition 7/10 ~ 1/9 semble nette¹⁶⁰. Elle l'est d'autant plus que la notation de σσ n'est pas seule en cause. Ainsi, le “jugement de Mantinée” porte, j'espère l'avoir montré (§ 4.2), une forme ḥλα ou ḥλā, avec redoublement. Or, à Mantinée même, aux environs de 460–450 (?), l'inscription *IG V 2.261* ne s'abstient pas seulement de redoubler σ dans *Fέκαστον* et *]ποινίξασθαι*: elle ne redouble pas non plus λ dans τᾶλα (l. 3). Il y a donc une véritable cohérence dans des usages orthographiques qui s'opposent aussi clairement et l'on peut conclure que le rédacteur du “jugement de Mantinée” avait une pratique orthographique originale sur ce point.

Ce n'est pas tout. Ce même rédacteur a veillé à ce qu'aucun mot ne soit réparti sur deux lignes (§ 1), ce qui témoigne d'une attention

¹⁵⁶ Trois devant θ (δάσασσθαι [l. 17], προ[σ]σθαγενές [l. 33; sur la restitution, voir ci-dessus], προσσθαγενές [l. 35]), trois devant τ (Αριστόμαχος [l. 6], δικασσταί [l. 19], ἐστι [l. 30]) et une devant μ (Θεό[κ]οσμος; l. 5; corriger le Θέο[κ]οσμος de Dubois 1986, II, pp. 95, 97).

¹⁵⁷ *Fαστυόχο* (Tégée, vers 475–450 [?]: *IG V 2.77*).

¹⁵⁸ *heσηλαρος* (l. 12), *χρεστέριον* (l. 14, 29).

¹⁵⁹ Mantinée: (a) vers 460–450 [?]: *IG V 2.261* (*Fέκαστον* [l. 6], *]ποινίξασθαι* [l. 14]); (b) vers 450–400: *IG V 2.323* n° 8 (2 ex.), 18, 21 – ce dernier texte est repris dans Dubois 1986, II, pp. 120–121 (*Κοσμιέρος Αὐταρίστ[ό]; Αριστοκλῆς; Φιρόδαμος*). Phénées: (a) vers 525 (?): Phé 1 – dans ce document, je ne tiens pas compte d'[ἀφάε]σται en raison de la lacune (*Θεομορόγοι* [l. 2] – il s'agit du bronze Robinson, qui n'emploie pas *U*, mais bien ξ pour rendre le produit de **kʷ* devant voyelle antérieure); (b) vers 470–450: SEG 39 (1989), n° 394 = 1365 – hydrie provenant de Sinopé, dans le Pont (*Διοσκύροιν*). Je n'ai pas tenu compte des exemples suivants: (a) Phé 2 (Phénées, début du V^e s. ?): γ]ενέσται et *]ολοισθαν*. Le caractère arcadien de la langue de ce texte est douteux. (β) I. v. Ol. 266, vers 480–475 ([?] = Dubois 1986, II, pp. 115–117): *πρόσθαρ*, *heσηλός* et *ξετ'*. Il s'agit d'un texte métrique, avec emprunts poétiques, dont le commanditaire, mantinéen d'origine, habitait la Sicile et dont l'alphabet n'est pas identifié avec précision (Dubois 1986, II, p. 116 y voit un “alphabet occidental assez peu type”, de “nature arcado-éléenne”).

¹⁶⁰ Observer d'ailleurs le contraste à Mantinée même: en dehors du “jugement”, 0 notation sur 6; dans le “jugement”, 7 notations sur 10.

extrême portée à la signification des éléments du texte¹⁶¹. La disposition elle-même du texte, gravé en stoichédon, est exceptionnelle en épigraphie arcadienne: on n'en connaît qu'un seul autre exemplaire¹⁶² – et dans ce bref document de quatre lignes et sept mots, un des mots est réparti sur deux lignes...

Cela dit, le rédacteur et le graveur étaient des humains. De là des ambiguïtés et certaines erreurs. Toutes les lettres circulaires (Ο, Θ et Φ) ont été gravées “au vilebrequin avec un point profond au centre”¹⁶³. Or, Ο et Θ n'ont pas été distingués l'un de l'autre, de sorte qu'ils ont *tous deux* le tracé d'un cercle avec un point central [Θ], ce qui est source d'ambiguïté permanente – bien que non embarrassante, étant donné qu'il n'y a aucune hésitation à interpréter contextuellement Θ comme Ο ou Θ¹⁶⁴. Le même usage se retrouve d'ailleurs encore à Mantinée à la fin du V^e ou au début du IV^e s. (Ma 4). Le Φ, lui, a été diacrité par une haste verticale qui traverse son cercle de part en part [Φ], ce qui le distingue de Θ. Toutefois, à deux reprises, il y a eu confusion et c'est Θ [= Φ] qui a été gravé à la place de Θ [= Θ]: l. 30 et 35, on lit Φέμανδρος et προσφαγενές au lieu de Θέμανδρος et προσφαγενές¹⁶⁵. À la l. 16, le ξ final de φοικιάται(ξ) a été omis¹⁶⁶; à la l. 25, on attend *iv τοὶ ἱεροῖ; or, on trouve iv τοὶ ἱεροῖ (*sic*). Dubois l'explique par “une certaine débilité du *i* de la diphongue au datif de l'article”¹⁶⁷, mais il s'agit bien plus probablement d'une simple haplographie¹⁶⁸.

¹⁶¹ Il est intéressant d'observer que le bronze Robinson veille lui aussi à ne pas répartir un mot sur deux lignes. Or, il emploie ζ pour noter le produit de *kʷ devant voyelle antérieure, sans compter la graphie ζτ dans ζτεραον (§ 2.3, 4.3).

¹⁶² De Caphyai, vers 475–450 ([?]; Ca 1). Contrairement à ce que peut faire penser LSAG 1961, p. 207 (à propos de LSAG 1961, p. 215, n° 20), la dédicace de l'inscription *I. v. Ol.* 266 (= Dubois 1986, II, pp. 115–117) n'est pas gravée en stoichédon.

¹⁶³ Fougères 1892, p. 571.

¹⁶⁴ Le θ de forme Θ est attesté à Mantinée vers 475 ([?]: Ma 1), alors que vers 450–400, dans les tessères, il est rendu par Θ (IG V 2.323 n° 3, 21, 21a), comme dans le “jugement de Mantinée” – mais dans ces tessères, il n'y a pas de confusion possible entre θ et o, étant donné que l'o est généralement représenté par un simple point.

¹⁶⁵ Dubois 1986, II, p. 94. Formes correctes l. 13 et 33. Il ne faut donc pas se laisser abuser par le fac-similé de Fougères 1898, p. 524, qui reproduit **προσφαγενές l. 35.

¹⁶⁶ Voir Dubois 1986, II, p. 102.

¹⁶⁷ Dubois 1986, I, p. 46 (corriger la référence à l'inscription).

¹⁶⁸ *Τοὶ ἱεροῖ > τοἱ ἱεροῖ. En dehors du “jugement de Mantinée”, le phénomène invoqué par Dubois est illustré en tout et pour tout par deux documents. Le premier, trouvé à Olympie, est d'origine et d'attribution dialectale non assurées et ne peut donc pas être retenu ici (Cl 2; 500–475 ?). Quant au second (IG V 2.429; début du IV^e s.:

Nous pouvons maintenant revenir à la question de la date de la création de *U*. Récapitulons. La lettre n'apparaît que dans le “jugement de Mantinée”. Or, nous savons désormais que son rédacteur se souciait d'écrire un arcadien le “meilleur” possible, allant plusieurs fois jusqu'à l'hypercorrection. Il se pourrait même que sa prononciation personnelle courante du phonème qu'il a noté par *U* n'ait pas été /t^s/, mais /t/. Il s'efforçait également de bien marquer la syllabation, comme le montre son emploi des consonnes redoublées, qui diffère significativement des autres inscriptions arcadiennes archaïques. Il veillait aussi à ne jamais répartir un mot sur deux lignes. De plus, il était attentif à la présentation du texte, qui est l'un des deux seuls documents arcadiens archaïques à être écrit en stoichédon. Avec une telle accumulation d'indices convergents de perfectionnisme, de conservatisme linguistique et d'originalité graphique, ce rédacteur n'est-il pas un excellent candidat à être, lui-même, l'inventeur de la lettre *U*?

Peut-on tester la validité de cette hypothèse ? C'est possible sur un point. En effet, si le créateur de *U* était bien l'auteur du “jugement de Mantinée”, on devrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il se soit inspiré de l'alphabet local qu'il pratiquait. Et dans ce cas, il faudrait qu'au moins une des six sources théoriques de *U* évoquées plus haut (§ 6.1) soit compatible avec l'alphabet du “jugement de Mantinée” ou des autres textes archaïques de la localité. Voici ce qu'il en est:

- (a) *I* > *U*: possible. Le ζ de Mantinée a bien la forme *I*.
- (b) *H* > *U*: exclu. Le *h* du “jugement de Mantinée” a une forme différente de *H* (⊕)¹⁶⁹.

Dubois 1986, II, pp. 258–264), il est caractérisé par “d'évidentes fautes d'orthographe imputables à des oubliers” – les omissions suivantes sont incontestables: 2 ι, 1 α, 1 ε. Il s'y ajoute l. 13 le syntagme τᾶ φορθαία (au lieu du *ταῖ φορθαία attendu). Dubois recourt à deux explications différentes pour rendre compte de l'absence de ces deux ι finaux: le second serait dû au manque de place, alors que le premier illustrerait “l'érosion de la diptongue d'un élément proclitique”. Il me semble que les quatre autres omissions de voyelles de ce texte invitent à attribuer les oubliers supplémentaires d'ι l. 13 à de la simple maladresse. On ne peut en tout cas pas considérer que “l'érosion de la désinence de l'article τοῦ devant voyelle est un phénomène *bien connu en arcadien*” (Dubois 1986, II, p. 209; mes italiques).

¹⁶⁹ Le tracé de cette lettre ne doit pas être apprécié d'après le premier fac-similé de Fougères (Fougères 1892, pl. XIX), ni d'après son second (Fougères 1898, p. 524): il y reproduit une forme qu'il lit π (ses fac-similés, comme, d'ailleurs, ses éditions sont assez approximatifs – mais on a vu que l'inscription est exceptionnellement difficile). Bref historique des lectures dans Dubois 1986, II, p. 98, qui signale que “les hastes du signe de l'aspiration sont toutes visibles” et en donne le dessin.

- (c) $N > \mathcal{U}$: possible. Le ν du “jugement de Mantinée” a bien la forme N .
- (d) $M > \mathcal{U}$: exclu. Le σ du “jugement de Mantinée” est inconnu en Arcadie.
- (e) $\zeta > \mathcal{U}$: exclu. Le σ du “jugement de Mantinée” a une forme différente de ζ (ꝝ).
- (f) $\xi > \mathcal{U}$: possible. Le σ du “jugement de Mantinée” a bien la forme ꝙ.

Si le rédacteur de notre document était l'inventeur de N , il aurait donc effectivement disposé de trois lettres de son alphabet local, \mathfrak{T} , N et ξ , aptes à être transformées en \mathcal{U} . Rappelons que N demandait le moins de modifications pour aboutir à \mathcal{U} , alors que ξ et surtout \mathfrak{T} en auraient demandé le plus – mais \mathfrak{T} offrait l'avantage d'avoir été utilisé en Arcadie pour rendre /tʃ/.

7. Annexe: datation des principales inscriptions arcadiennes archaïques utilisées

Chaque fois que possible, les datations ci-dessous ont été reprises à LSAG 1961, pp. 206–216, éventuellement complétées et corrigées par LSAG 1990, pp. 449–450; ces deux ouvrages offrent l'avantage de combiner une compétence épigraphique hors du commun et une homogénéité exceptionnelle des critères de datation. Les sigles du type de Ca 1, etc. sont repris à Dubois 1986.

Ca 1: Caphyai; vers 475–450 ? (LSAG 1961, p. 216 n° 25 = Dubois 1986, II, p. 183)

C1 2: Cleitor; 500–475 ? (LSAG 1990, p. 449, n° 37a = Dubois 1986, II, pp. 209–210)

IG V 2. 75: Tégée; vers 525–500 ? (LSAG 1961, p. 215 n° 5 = Dubois 1986, II, pp. 12–13)

77: Tégée; vers 475–450 ? (LSAG 1961, p. 216 n° 26 = Dubois 1986, II, p. 14)

159: Tégée; bronze de Xouthias; 450–425 ? (LSAG 1961, p. 216 n° 27; LSAG 1990, p. 449)

261: Mantinée; vers 460–450 ? (LSAG 1961, p. 216 n° 28 = Dubois 1986, II, pp. 112–115)

262: le “jugement de Mantinée”; vers 450 ? (LSAG 1961, p. 216 n° 29; LSAG 1990, p. 449 = Dubois 1986, II, pp. 94–111)¹⁷⁰

¹⁷⁰ Autres datations: début du V^e s. (Dubois 1986, II, p. 94; Guarducci 1995², p. 120); avant 464 (Thür-Taeuber 1994, p. 77); peu après 460 (LSAG 1961, p. 214).

282: Mantinée; vers 422 ? (*LSAG* 1961, p. 216 n° 32 = Dubois 1986, II, p. 119)

285: Mantinée; V^e s. (Dubois 1986, II, p. 118)

323 n° 1-21a: Mantinée; vers 450–400 (*LSAG* 1961, p. 216 n° 37)¹⁷¹

387: Lousoi; vers 450–430 ? (*LSAG* 1961, p. 216 n° 31 = Dubois 1986, II, pp. 215–217)

399: Lousoi; vers 475–450 ? (*LSAG* 1961, p. 215 n° 23 = Dubois 1986, II, pp. 213–214)

400: Lousoi; vers 525 ? (*LSAG* 1961, p. 214 n° 4 = Dubois 1986, II, p. 213)

402: Lousoi (?)¹⁷²; V^e s. (*LSAG* 1961, p. 216 n° 36 = Dubois 1986, II, pp. 92–93)

403: Lousoi; vers 480 (*LSAG* 1961, p. 215 n° 14 = Dubois 1986, II, pp. 214–215)

LSAG 1990, p. 449 A: Mantinée (?); 525–500 ? – le récipient date des environs de 550 (?)

Ma 1: Mantinée; vers 475 ? (*LSAG* 1990, p. 449, n° 26b = Dubois 1986, II, pp. 91–92)

Ma 2: Lousoi (?)¹⁷³; V^e s. (*LSAG* 1961, p. 216 n° 35 = Dubois 1986, II, pp. 93–94)

Ma 4: Mantinée; fin du V^e ou début du IV^e s. (*LSAG* 1990, p. 449, E = Dubois 1986, II, pp. 122–126)

¹⁷¹ = Guarducci 1995², pp. 123–124. *LSAG* 1961, p. 213 note que ces textes “are generally dated in the last quarter” du V^e s. L’ancienne datation des *IG* V 2, p. 65, parfois encore reprise aujourd’hui (ainsi, Lillo 1981, p. 14), les situait vers 425–385. Cette collection comprend 22 tessères archaïques, avec une quarantaine d’anthroponymes repris largement dans *DGE* n° 663 (y corriger *Fqáðov* en *Fqáðōv*). Dubois 1986, II, pp. 119–121, 131 ne reprend que trois de ces tessères (les n° 7, 20, 21) et ne mentionne aucun de leurs autres anthroponymes dans sa “prosopographie complémentaire de Mantinée”. Il ne signale pas non plus ceux qui figurent dans les quelque quatre-vingt tessères mantinéens des IV^e – III^e s. d’*IG* V 2.323 n° 22–107. Toutefois, Dubois 1986, I, pp. 193, 194, 197 en étudie quatre dans ses “explications de noms qui ne figurent pas dans le corpus dialectal”. Curieusement, la remarquable collection d’*IG* V 2.323 semble avoir été ignorée dans Nielsen 2002, alors qu’elle est de nature à éclairer la vie civique de Mantinée du V^e au III^e s.

¹⁷² Ce texte, de même que Ma 2, est classé par Dubois 1986, II, pp. 92–94 parmi les inscriptions de Mantinée sur base, notamment, de leur tracé particulier d’ε et de leur dédicace à Artémis. En fait, ils sont réputés provenir de Lousoi. Cette dernière caractéristique n’est pas négligeable, de sorte que je les considère comme lousiens (ainsi, *LSAG* 1961, pp. 213, 216; Guarducci 1995², p. 119). *LSAG* 1961, p. 212, tout en les considérant comme lousiens, envisage cependant la possibilité que “both were the work of outsiders, e.g. from Mantinea”.

¹⁷³ Voir la note précédente.

- Monnayage archaïque de Mantinée:** depuis environ 500 (LSAG 1961, p. 215 n° 19)¹⁷⁴
- Monnayage archaïque de Psophis:** début dans la première moitié du V^e s. (LSAG 1961, p. 215 n° 21)¹⁷⁵
- Phé 1:** Phénéos (bronze Robinson); vers 525 ? (LSAG 1961, p. 214 n° 2 = Dubois 1986, II, pp. 195–202)
- Phé 2:** Phénéos; début du V^e s. ? (LSAG 1961, p. 216 n° 38 = Dubois 1986, II, pp. 202–204)
- Ps 1:** Psophis; 500–475 ? (LSAG 1990, p. 449, n° 20a = Dubois 1986, II, p. 225)¹⁷⁶.

Abréviations bibliographiques

- Babelon, E. 1907: *Traité des monnaies grecques et romaines*, II, 1, Paris.
- Beattie, A. J. 1947: Notes on an archaic Arcadian inscription concerning Demeter Thesmophoros, *Classical Quarterly* 41, pp. 66–72.
- Bechtel, F. 1921: *Die griechischen Dialekte* I, Berlin.
- Brixhe, C. 1985: L'arcadien, dans *Dialectologie grecque*, REG 98, pp. 305–307.
- Brixhe, C. 1991: De la phonologie à l'écriture: quelques aspects de l'adaptation de l'alphabet cananéen au grec, dans Baurain, C. – Bonnet, C. – Krings, V. (éd.), *Phoinikeia Grammata. Lire et écrire en Méditerranée*, Liège–Namur, pp. 313–356.
- Brixhe, C. 1996: *Phonétique et phonologie du grec ancien*, I, Louvain-la-Neuve.
- Bubeník, V. 1983: *The Phonological Interpretation of Ancient Greek: A Pandialectal Analysis*, Toronto et al.
- Buck, C. D. 1925: Epigraphical Notes, *Classical Philology* 20, pp. 133–144.
- Buck, C. D. 1955: *The Greek Dialects. Grammar, Selected Inscriptions, Glossary*, Chicago–Londres.
- Chadwick, J. 1988: *Differences and similarities between Cypriot and the other Greek dialects*, dans Karageorghis, J. – Masson, O. (éd.), *The History of the Greek Language in Cyprus*, Nicosie, pp. 55–66.

¹⁷⁴ Les dates de la plupart des monnayages archaïques arcadiens ne sont pas connues avec toute la précision souhaitable – voir Nielsen 2002, p. 217.

¹⁷⁵ LSAG 1961, pp. 213 et 215 donne deux datations légèrement différentes de ces monnaies: leur début se situerait “at some time in the first half of the fifth century” et “c. 475 onwards?”. Voir Nielsen 2002, p. 200 pour un panorama des principales dates proposées.

¹⁷⁶ Claude Brixhe a accepté de relire le manuscrit de cet article et m'a fait part d'une série de suggestions et de réflexions. Je lui en suis extrêmement reconnaissant. J'ai suivi son avis sur plusieurs points (mais non sur tous), et demeure, bien entendu, seul responsable des imperfections qui subsistent.

- Comparetti, D. 1914: La iscrizione arcaica di Mantinea, *Annuario della regia scuola archeologica di Atene e delle Missioni italiane in Oriente* 1, pp. 1–17.
- Devine, A. M. – Stephens, L. D. 1994: *The Prosody of Greek Speech*, New York–Oxford, 1994.
- DGE: Schwyzer, E. *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig, 1923.
- Dubois, L. 1986: *Recherches sur le dialecte arcadien*, Louvain-la-Neuve.
- Dubois, L. 1988: À propos d'une nouvelle inscription arcadienne, *BCH* 112, pp. 279–290.
- Dubois, L. 1989: Arcadie, dans *Bulletin épigraphique*, REG 102, p. 427.
- Dubois, L. 2002a: Arcadie, dans *Bulletin épigraphique*, REG 115, p. 662.
- Dubois, L. 2002b: *Inscriptions grecques dialectales de Grande Grèce II. Colonies achéennes*, Genève.
- Fougères, G. 1892: Inscriptions archaïques de Mantinée, *BCH* 16, pp. 568–579.
- Fougères, G. 1898: *Mantinée et l'Arcadie orientale*, Paris.
- Gr. Gr. I: Schwyzer, E. *Griechische Grammatik*, I, Munich, 1939.
- Guarducci, M. 1937: Un giudizio del santuario di Alea a Mantinea, *Studi e Materiali di storia delle religioni* 13, pp. 57–67.
- Guarducci, M. 1995²: *Epigrafia Greca*, I, Rome.
- Hall, J. M. 1997: *Ethnic identity in Greek antiquity*, Cambridge.
- Homolle, T. 1892: Remarques complémentaires sur une inscription de Mantinée, *BCH* 16, pp. 580–596.
- IG V 2: Hiller von Gaertringen, F. *Inscriptiones Graecae* V 2. *Inscriptiones Arcadiae*, Berlin, 1913.
- Jeffery, L. H. 1976: *Archaic Greece. The City-States c. 700–500 B.C.*, Londres–Tonbridge.
- Lejeune, M. 1972: *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris.
- Lejeune, M. 1979: La phonologie: l'exemple des labiovélaires, *SMEA* 20, pp. 53–68.
- Lillo, A. 1981: Sobre inscripciones arcadias: dos cuestiones de lectura, *Faventia* 3, pp. 13–17.
- Lillo, A. 1988: On the reading of *IG* V 2, 262, 23, *ZPE* 73, pp. 86–88.
- LSAG 1961: Jeffery, L. H., *The local scripts of archaic Greece: a study of the origin of the Greek alphabet and its development from the eighth to the fifth centuries B.C.*, Oxford.
- LSAG 1990: Jeffery, L. H., *The local scripts of archaic Greece: a study of the origin of the Greek alphabet and its development from the eighth to the fifth centuries B.C.*, revised edition with a supplement by A. W. Johnston, Oxford.
- Masson, O. 1983: *Les inscriptions chypriotes syllabiques*², Paris.
- Masson, O. – Mitford, T. B. 1986: *Les inscriptions syllabiques de Kouklia-Paphos*, Constance.

- Milet*: Kawerau, G. – Rehm, A., *Das Delphinion in Milet*, Berlin, 1914.
- Morpugo Davies, A. 2000: Greek Personal Names and Linguistic Continuity, dans Hornblower, S. – Matthews, E. (éd.), *Greek Personal Names. Their Value as Evidence*, Oxford, pp. 15–39.
- Nielsen, T. H. 2002: *Arkadia and its poleis in the Archaic and Classical Periods*, Göttingen.
- Nomima*: van Effenterre, H. – Ruzé, Fr., *Nomima. Recueil d'inscriptions politiques et juridiques de l'archaïsme grec*, II, Rome, 1995.
- Risch, E. 1979: Les consonnes palatalisées dans le grec du II^e millénaire et des premiers siècles du I^r millénaire, dans Risch, E. – Mühlstein, H. (éd.), *Colloquium Mycenaicum. Actes du sixième Colloque international sur les textes mycéniens et égéens*, Neuchâtel–Genève, pp. 267–277.
- Sokolowski, Fr. 1955: *Lois sacrées de l'Asie Mineure*, Paris.
- Sokolowski, Fr. 1962: *Lois sacrées des cités grecques. Supplément*, Paris.
- Sokolowski, Fr. 1969: *Lois sacrées des cités grecques*, Paris.
- Teodorsson, S.-T. 1993: The pronunciation of zeta in different Greek dialects, dans Crespo, E. – García Ramón, J. L. – Striano, A. (éd.), *Dialectologica Graeca. Actas del II Coloquio Internacional de Dialectología Griega (Miraflores de la Sierra [Madrid], 19–21 de junio de 1991)*, Madrid, pp. 305–321.
- te Riele, G.-J.-M.-J. 1987: Hélisson entre en sympolitie avec Mantinée: une nouvelle inscription d'Arcadie, *BCH* 111, pp. 167–190.
- te Riele, G.-J.-M.-J. 2000: Lectures de *IG V-2 262*, dans Velissaropoulou-Karakosta, I. et al. (éd.), *Timai Ioannou Triantaphyllopoulou*, Athènes, pp. 123–129.
- Threatte, L. 1980: *The Grammar of Attic Inscriptions I, Phonology*, Berlin –New York.
- Thumb, A. – Scherer, A. 1959²: *Handbuch der griechischen Dialekte* II, Heidelberg.
- Thür, G. 1998: IP Ark 8: «Gottesurteil» oder «Amnestiedekret»? (Nochmals zu *IG V 2,262*), *Dike* 1, pp. 13–26.
- Thür, G. – Taeuber, H. 1994: *Prozessrechtliche Inschriften der griechischen Poleis: Arkadien (IP Ark)*, Vienne.